



PROJET D'ETABLISSEMENT



GRANDE CRÈCHE
« LA BULLE ENCHANTÉE »

Décembre 2022

SOMMAIRE

Projet d'accueil	2
Projet éducatif	21
Projet social et développement durable.....	48

PROJET D'ACCUEIL



SOMMAIRE

1) LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES	4
a) L'accueil régulier et l'accueil occasionnel	4
b) L'accueil d'urgence.....	4
c) Accueil des enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique	5
d) Accueil des enfants de familles en situation de précarité.....	6
2) LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES	7
a) La directrice (D.E d'éducatrice de jeunes enfants)	7
b) L'infirmière puéricultrice, référent santé et accueil inclusif, adjointe à la direction	8
c) Deux responsables de section, éducatrice de jeunes enfants.....	10
d) Deux éducatrices de jeunes enfants (non responsable de section).....	11
e) Trois auxiliaires de puériculture	12
f) Cinq assistante-éducatrices	13
g) Deux maîtresses de maison.....	13
h) La psychologue ou la psychomotricienne	14
i) Le médecin référent.....	14
j) Les stagiaires	14
k) Les outils de communication d'équipe	16
3) LES ANALYSES DE PRATIQUE	16
4) LES FORMATIONS.....	17
5) LA PLACE DES FAMILLES AU SEIN DE LA STRUCTURE	17
6) LES INSTANCES ET AUTRES PARTENAIRES.....	18
a) La Commission d'Attribution des places	18
b) Le Conseil Départemental	18
c) La Caisse d'Allocations Familiales	18
d) La Communauté de Communes « Bretagne Porte de Loire »	19
e) Le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI)	19
f) L'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)	19
g) Les écoles maternelles.....	19
g) La médiathèque	20
h) Les écoles de musique	20
i) L'association « Histoires de grandir »	20

1) LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES

La grande crèche « La Bulle Enchantée » est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

Elle est fermée pendant les vacances de Noël, le vendredi de l'ascension, la dernière semaine de juillet et les 3 premières semaines d'août.

Après consultation de la commission petite enfance et en collaboration avec l'équipe, l'établissement peut faire l'objet de fermetures exceptionnelles à l'occasion de journées pédagogiques, de ponts.

Le calendrier est arrêté au début de chaque année scolaire.

La structure accueille les enfants de 10 semaines à 3 ans, ou 6 ans (pour les enfants porteurs de handicap), dont le représentant légal est contribuable sur la commune et donc assujetti aux taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe sur le Foncier Bâti, sur le Foncier Non Bâti, la CFE ou dans une commune de la Communauté de communes. Exceptionnellement, à la demande des services sociaux ou médicaux et après accord de la municipalité, des enfants hors territoire communautaire pourront être accueillis.

La structure est agréée pour 40 places qui sont réparties sur deux sections, chacune accueillant un groupe d'enfants d'âges mélangés offrant chacune différents modes d'accueil (régulier, occasionnel, urgence).

Elle dispose d'une modulation de son agrément selon les créneaux suivants :

- De 7h30 à 8h30 et de 18h à 19h modulation pour 12 enfants
- De 8h30 à 18h agréée pour 40 enfants

Le taux d'encadrement choisi par l'équipe est le suivant : 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants marcheurs.

a) L'accueil régulier et l'accueil occasionnel

Chaque section est organisée avec :

- 17 places d'accueil régulier : « Type crèche »

L'accueil régulier est un accueil à temps complet ou partiel d'une à cinq journées par semaine. Il est formalisé par un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures hebdomadaires et d'un nombre de semaines d'accueil par an, selon la demande de la famille.

- 3 places d'accueil occasionnel : « Type halte-garderie »

L'accueil occasionnel répond à des besoins ponctuels, ce sont des places type « halte-garderie ». Cet accueil ne fait pas l'objet d'un contrat. Les familles peuvent bénéficier de créneaux à l'heure, à la demi-journée ou à la journée en fonction des places disponibles. Elles sont réservables la dernière semaine du mois en cours pour le mois suivant et jusqu'au matin même par téléphone dès l'ouverture à 7h30 suivant les places disponibles

Une liste d'attente est faite lorsque le planning est complet afin de pouvoir rappeler un parent demandeur dès qu'une place se libère.

b) L'accueil d'urgence

Conformément à la réglementation en vigueur (Art 2324-27) des enfants peuvent être accueillis en surnombre certains jours de la semaine dans le respect d'une limite de 115% de la capacité d'accueil prévue, soit 6 places supplémentaires pour notre structure. Le taux d'occupation hebdomadaire de l'établissement ne devra pas excéder 100% de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil calculée selon le nombre d'heure d'ouverture.

Trois places sont mises à disposition, pour un accueil d'urgence sur chacune des sections.

L'accueil d'urgence est défini par une situation imprévue sans mode de garde possible pour les parents. Il est possible pour l'équipe d'accueillir dans ce cas un enfant sans période d'adaptation préalable si ce n'est pas possible pour la famille.

Un justificatif est à fournir pour pouvoir bénéficier de ces places dans les cas suivants :

- Hospitalisation d'urgence d'un parent ou d'un enfant de la fratrie
- Décès dans la famille
- Maladie chronique/grave pour l'un des parents
- Maladie ou hospitalisation de l'assistante maternelle (à condition que les deux parents travaillent)
- Démarches administratives pour une recherche d'emploi (rendez-vous, entretien, examen, concours ...)
- Placement social
- Reprise d'activité
- Mission d'intérim
- Autres cas d'urgence examinés par la directrice et l'Adjointe à l'enfance.

L'accueil d'urgence est un accueil temporaire, d'une durée limitée à deux mois. La famille s'engage à rechercher, selon la situation une solution durable.

c) Accueil des enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique

L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique est une priorité pour l'équipe de la structure. Il est possible d'accueillir ces enfants jusqu'à 6 ans et dans la limite de deux simultanément dans chaque section.

Il est nécessaire de veiller à ce que les conditions d'accueil soient adaptées au cas particulier de l'enfant.

Son entrée en collectivité se fait en concertation avec les parents, le médecin référent, l'infirmière puéricultrice, la directrice de la structure, la responsable de la section où l'enfant sera accueilli et le personnel médicoéducatif qui suit l'enfant.

Les modalités de son accueil, le suivi éventuel d'un traitement ainsi que la possible intervention d'un soignant (kinésithérapeute, psychomotricienne...) dans la structure doivent être formalisés dans un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) rédigé par le médecin référent en collaboration avec le référent santé et accueil inclusif. La présence du parent ou de l'accompagnant (éducateur spécialisé) pendant l'accueil de l'enfant peut être aménagé sur certains temps.

L'accueil de l'enfant sera adapté à son handicap. Pour l'équipe, l'inclusion de l'enfant dans le groupe sera une priorité.

- Activités : Elles seront proposées et adaptées en fonction des compétences de l'enfant. Des activités sensorielles sont privilégiées (musique, balles...). Mais il faut aussi respecter et accepter le besoin de l'enfant de ne rien faire, d'observation, de tranquillité.
- Repas : Ils seront proposés en priorité au réfectoire avec le groupe d'enfant. Cependant, le bruit, la lumière peuvent être des facteurs de stress et d'angoisse : l'équipe proposera alors un endroit plus calme à l'enfant ou un matériel adapté (ex : casque anti-bruit).
- Soins : Si des soins spécifiques sont à réaliser, l'équipe s'adaptera en fonction de la spécificité du soin à apporter avec la concertation de l'infirmière puéricultrice et sur prescription d'une ordonnance.
- Siestes : Les temps de siestes et l'accompagnement au sommeil seront aménagés en fonction des besoins de l'enfant. L'équipe pourra proposer plusieurs lieux de sieste : dans un des dortoirs (avec le reste du groupe), ou dans une pièce plus au calme.

L'enfant porteur de handicap est un enfant avant tout, qui a des besoins : besoin d'être reconnu, considéré, besoin de confort, besoin de communiquer, de se divertir.

Tout au long de cet accueil, l'équipe affinera ses observations et réadaptera les aménagements prévus pour satisfaire ses besoins.

Un travail en partenariat avec les spécialistes qui suivent l'enfant sera envisagé, pour une meilleure cohésion de sa prise en charge, par le biais de rencontres formalisées. L'utilisation d'un matériel spécifique peut être envisagé et utilisé au sein de la section pour le confort ou la mobilité de l'enfant (fauteuil ergonomique).

Les seules limites imposées à cet accueil sont la compatibilité avec la vie en collectivité, le bien-être de l'enfant lui-même et les compétences de l'équipe (si les soins à apporter à l'enfant se révélaient trop complexes par exemple). Une partie de l'équipe est formée au français signé, l'infirmière puéricultrice est formée à l'utilisation d'appareillages externes (gastrostomie, trachéotomie).

Des formations spécifiques pour tous les membres de l'équipe ont déjà été réalisées et pourront être réactualisées.

L'accueil des enfants porteurs de handicap est aussi une richesse pour les autres enfants. Cet accueil leur permet de côtoyer dès le plus jeune âge la différence, la tolérance.

d) Accueil des enfants de familles en situation de précarité

Promouvoir l'égalité des chances par une socialisation précoce du jeune enfant est un axe fort de la politique que le département conduit. De nombreuses études ont mis en évidence les bienfaits de l'accueil collectif pour réduire les inégalités liées à la précarité des familles.

Pour l'attribution de ses places d'accueil régulier, la structure va privilégier l'accueil des familles précaires selon différents critères sociaux définis : critères financiers, composition de la famille (famille monoparentale, divorce), chômage, invalidité ou longue maladie d'un membre de la famille... La structure va également prendre en compte d'autres critères en particulier pour l'accueil occasionnel souvent plus adapté aux besoins des familles en situation de grande précarité : familles suivies par le CADA (demandeurs d'asile), familles d'accueil, familles suivies par l'ASE, la PMI ou le CDAS.

Ces familles seront accueillies prioritairement et un partenariat étroit avec les services sociaux est entretenu par les professionnelles grâce à des échanges téléphoniques, des réunions communes. Il est possible pour les assistantes sociales de venir accompagner une famille pour visiter la structure, ou d'orienter à l'inverse des parents vers les services sociaux compétents.

La structure petite enfance constitue un relais éducatif sur son territoire, en donnant aux familles la possibilité d'échanger avec des professionnelles sur l'éducation de leur enfant. Cet échange est explicite, à l'occasion de questions des parents par exemple ; ou implicite, parce que les parents peuvent observer des attitudes éducatives différentes des leurs et s'interroger à ce sujet. Ce rôle de relais éducatif est particulièrement précieux pour les familles en difficulté sociale, éducative ou financière.

L'équipe peut, à tout moment, fixer un rendez-vous avec les parents pour échanger sur l'enfant (développement, langage, sommeil, alimentation...).

L'équipe a un rôle d'observation et de suivi de ses familles dans sa mission de prévention.

Elle a un rôle d'accompagnement et doit être attentive lors des premiers contacts pour créer un climat de confiance avec la famille. Les responsables de section peuvent être amenées à faire des bilans ou des rapports écrits à la demande des services sociaux, sous le contrôle de la directrice.

2) LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES

L'équipe se compose d'une directrice, éducatrice de jeunes enfants, d'une infirmière puéricultrice, référente santé et accueil inclusif, de quatre éducatrices de jeunes enfants, dont deux responsables de section, de trois auxiliaires de puériculture, de cinq aide-éducatrices, de deux maîtresses de maison. L'équipe est assistée d'un médecin référent, d'une psychologue ou d'une psychomotricienne.

a) La directrice (D.E d'éducatrice de jeunes enfants)

35h semaine hors encadrement enfant

Elle gère la structure dans le cadre des orientations fixées par le Conseil Municipal et sous l'autorité de la Direction Générale des Services et de l'élue Adjointe aux Affaires Scolaires et à l'Enfance.

• Travail auprès des enfants

- Assurer la responsabilité de la qualité des soins et services rendus aux familles, de celle de l'accueil des enfants, de leur sécurité physique, affective et psychique
- Prise en charge globale de l'enfant, prise en compte des besoins individuels de l'enfant tous en les inscrivant dans une démarche de collectivité, et en veillant au confort du groupe
- Veiller à l'adaptation de l'enfant en collectivité, surveiller son développement psychomoteur, s'assurer de son bien-être, être attentif à l'apparition d'éventuels signes de souffrance
- Veiller au renouvellement des activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant
- Organiser et aménager l'espace de vie et de jeux des enfants

• Travail auprès des parents

- Accueillir et informer les parents, gestion des inscriptions
- Offrir un soutien aux parents : conseils par rapport au développement de l'enfant (à la propreté, au sommeil...), proposition de support psychologique, proposition d'intervention de professionnels (psychologues, assistantes sociales...), tout en veillant à garder une juste distance
- Proposer et développer des actions particulières, des actions culturelles en lien avec la structure (fête de Noël, portes-ouvertes, spectacles, forum des associations...)

• Travail avec les autres organismes, collectivités et autres services municipaux

- Rechercher de partenariats avec les diverses structures (école, médiathèque, piscine ...) en vue de favoriser l'éveil de l'enfant.
- Etablir des relations régulières avec le Conseil Départemental, la CAF, le CDAS, la PMI... et répondre à leurs sollicitations éventuelles. Les démarches administratives sont visées en Mairie par le Pôle Tourisme, Patrimoine et Enfance et par l'Adjointe aux Affaires Scolaires et à l'Enfance.
- Être l'interlocuteur auprès des autres responsables de service de la commune.
- Favoriser les liens avec le Relais Assistantes Maternelles et les différentes structures et partenaires de la Petite Enfance.

• Management de l'équipe éducative

- Elaborer un projet d'accueil, éducatif, social et de développement durable en concertation avec l'équipe et veiller à son application
- Responsable hiérarchique de l'Infirmière Puéricultrice, des EJE, des Auxiliaires de Puériculture, des Assistantes Educatrice et des maîtresses de maison
- Gestion des plannings du personnel (gérer les absences, les congés et les heures récupérées)
- Participer au recrutement du personnel et à son évaluation

- Animer et soutenir le travail d'équipe, y compris les personnes dont le concours régulier est indispensable (médecin, psychologue), organiser le soutien des professionnels et l'analyse de la pratique
- Accueillir et organiser l'encadrement des stagiaires ou de professionnels en réinsertion, suivre le monitorat et participer aux visites de stage
- Organiser la définition des rôles et des fonctions selon le projet éducatif et veiller au respect des compétences des professionnels
- Gérer les conflits
- Favoriser l'expression des compétences et veiller à l'actualisation et à l'amélioration de celles-ci, dans le cadre de la structure et par la participation à des formations extérieures
- Recenser les besoins de formation du personnel et les faire remonter à la Direction générale en vue de l'intégrer dans le Plan de Formation de la Collectivité
- Organiser et contrôler l'application des consignes d'hygiène et de sécurité

- **Fonction administrative**

- Participer à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement du service en lien avec la responsable du Pôle Tourisme, Patrimoine et Enfance et l'Adjointe aux Affaires Scolaires et à l'Enfance, et veille à leur mise en œuvre et à leur actualisation
- Assurer la gestion administrative : tenir à jour les dossiers administratifs des enfants, enregistrement des inscriptions, tenir les registres de présence
- Gestion des équipements, de leur maintenance et de leur conformité aux normes en vigueur, commande du matériel et prévision des investissements
- Etablir un plan comptable de la structure en vue de rédiger le rapport d'activité annuel demandé par la CAF et le Conseil Départemental
- Rendre compte de l'activité du service et de son fonctionnement aux partenaires institutionnels compétents pour surveiller ou contrôler son bon fonctionnement (service PMI, financeurs...)
- Contribuer à l'élaboration des protocoles d'intervention médicale d'urgence, en lien avec le médecin référent de la structure
- Participer à la commission d'attribution des places

b) L'infirmière puéricultrice, référent santé et accueil inclusif, adjointe à la direction

32h dont 20h en encadrement enfants sur les 2 sections et 12h de décharge sur ses missions santé
L'infirmière puéricultrice, référent santé et accueil inclusif exerce sa fonction sous l'autorité de la directrice.

- **Missions du référent santé et accueil inclusif :**

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif de ceux en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant

- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et y associer les parents
- Contribuer dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir
- Contribuer, en concertation avec la directrice de l'établissement, à l'élaboration des protocoles annexés au règlement fonctionnement prévus

- **Travail auprès des enfants**

- Participer à l'accompagnement des enfants (réalisation de tout ou partie des soins courants de la vie quotidienne, de façon individualisée : préparation et aide à la prise des repas, toilette, habillage, change de l'enfant et attention portée à son état de santé général)
- Veiller à l'adaptation de l'enfant en collectivité, surveiller son développement psychomoteur, s'assurer de son bien-être, être attentif à l'apparition d'éventuels signes de souffrance
- Porter une attention particulière à la sécurité physique et affective lors des diverses activités, ainsi qu'au confort de l'enfant
- Contribuer à la mission de prévention dans sa dimension sociale et éducative
- Donner les médicaments et traitements à l'enfant à partir de la prescription médicale

- **Travail auprès des parents**

- Accueillir et informer lors des inscriptions
- Valoriser et soutenir la fonction parentale
- Restituer lors des transmissions les observations concernant l'enfant pour que les parents puissent situer son évolution au sein de la structure
- Offrir un soutien aux parents : conseils par rapport au développement de l'enfant (à la propreté, au sommeil...), proposition de support psychologique, proposition d'intervention de professionnels (psychologues, assistantes sociales...), tout en veillant à garder une juste distance

- **Travail avec l'extérieur**

- Interventions ponctuelles dans le cadre de la mise en place de partenariat (permanence PMI, participation aux classes passerelles, accompagnement à la piscine...).

- **Gestion du personnel**

- Travailler en lien étroit avec la directrice, sur les questions liées au personnel, à l'organisation des unités, et sur les difficultés rencontrées
- Responsable de l'organisation et de la gestion de l'équipe sous l'autorité de la directrice
- Respect et mise en œuvre des consignes de sécurité concernant le matériel, les locaux utilisés et les personnes
- Accompagnement, encadrement et suivi des stagiaires
- Encadrement des auxiliaires de puériculture et des aides-éducatrices sous la responsabilité des adjointes
- Respect et mise en œuvre des consignes de sécurité concernant le matériel, les locaux utilisés et les personnes

- **Travail avec l'équipe**

- Travailler en lien étroit avec la directrice et les éducatrices de jeunes enfants pour le suivi éducatif et sanitaire des enfants
- Mettre en place les protocoles d'hygiène et leur suivi auprès de l'équipe
- Veiller à l'application et la réactualisation des protocoles de soins mis en place
- Accompagnement, encadrement et suivi des stagiaires

- **Fonctions administratives**

- Participation à l'élaboration du projet d'établissement
- Gestion des dossiers sanitaires, des PAI, des allergies, des vaccinations...
- Gestion des plannings de réservation des places occasionnelles
- Seconder la directrice ponctuellement sur certains dossiers administratifs
- La continuité de la fonction de direction sera assurée par l'infirmière puéricultrice sur le poste. En cas d'absence de cette dernière ce sont les adjointes qui rempliront ces fonctions.

Si l'absence de la directrice est inférieure à 1 mois, les tâches de direction seront principalement :

- le suivi de l'équipe
- la gestion des plannings
- les inscriptions et enregistrement des dossiers
- les transmissions avec la mairie

Au-delà de 1 mois d'absence :

- enregistrement des présences des enfants
- relations avec les différents partenaires
- fourniture des documents aux organismes de contrôle

c) Deux responsables de section, éducatrice de jeunes enfants

Les responsables de section exercent leur fonction sous l'autorité de la directrice.

- **Travail auprès des enfants**

- Prise en charge d'un groupe d'enfants tout au long de la journée (réalisation de tout ou partie des soins courants de la vie quotidienne, de façon individualisée : préparation et aide à la prise des repas, toilette, habillage, change de l'enfant et attention portée à son état de santé général)
- Veiller à l'adaptation de l'enfant en collectivité, surveiller son développement psychomoteur, s'assurer de son bien-être, être attentif à l'apparition d'éventuels signes de souffrance
- Organiser et animer des activités ludiques et éducatives qui contribuent au développement de l'enfant et veiller au renouvellement de celles-ci
- Organiser et aménager l'espace de vie et de jeux des enfants
- Porter une attention particulière à la sécurité physique et affective lors des diverses activités, ainsi qu'au confort de l'enfant
- Contribuer à la mission de prévention dans sa dimension sociale et éducative.

- **Travail auprès des parents**

- Accueillir et informer les parents lors des inscriptions
- Valoriser et soutenir la fonction parentale
- Restituer lors des transmissions les observations concernant l'enfant pour que les parents puissent situer son évolution au sein de la structure
- Offrir un soutien aux parents : conseils par rapport au développement de l'enfant (à la propreté, au sommeil...), proposition de support psychologique, proposition d'intervention de professionnels (psychologues, assistantes sociales...), tout en veillant à garder une juste distance

- **Travail avec l'extérieur**

- Interventions ponctuelles dans le cadre de la mise en place de partenariat (permanence PMI, participation aux classes passerelles, accompagnement à la piscine...)

- **Gestion du personnel**

- Travailler en lien étroit avec la directrice, sur les questions liées au personnel, à l'organisation des unités, et sur les difficultés rencontrées
- Responsable de l'organisation et de la gestion de l'équipe sous l'autorité de la directrice
- Respect et mise en œuvre des consignes de sécurité concernant le matériel, les locaux utilisés et les personnes
- Accompagnement, encadrement et suivi des stagiaires

- **Fonctions administratives**

- Participation à l'élaboration du projet d'établissement.
- Gestion des plannings de réservation des places occasionnelles.
- Seconder la directrice ponctuellement sur certains dossiers administratifs
- La continuité de la fonction de direction sera assurée par l'infirmière puéricultrice sur le poste. En cas d'absence de cette dernière ce sont les adjointes qui rempliront ces fonctions.

Si l'absence de la directrice est inférieure à 1 mois, les tâches de direction seront principalement :

- Le suivi de l'équipe
- La gestion des plannings
- Les inscriptions et enregistrement des dossiers
- Les transmissions avec la mairie

Au-delà de 1 mois d'absence :

- Enregistrement des présences des enfants
- Relations avec les différents partenaires
- Fourniture des documents aux organismes de contrôle

Cette continuité de fonction de direction est placée sous l'autorité de la responsable du Pôle Tourisme Patrimoine et Enfance et de l'Adjointe aux Affaires Scolaires et à l'Enfance.

d) Deux éducatrices de jeunes enfants (non responsable de section)

L'éducatrice de jeunes enfants exerce sa fonction sous l'autorité de la directrice et des adjointes.

- **Travail auprès des enfants**

- Prise en charge d'un groupe d'enfants tout au long de la journée (réalisation de tout ou partie des soins courants de la vie quotidienne, de façon individualisée : préparation et aide à la prise des repas, toilette, habillage, change de l'enfant et attention portée à son état de santé général)
- Participation à son éveil, préparation des activités ludiques et éducatives
- Attention portée à la sécurité physique et affective lors des diverses activités, ainsi qu'au confort de l'enfant, contribution à la mission de prévention dans sa dimension sociale et éducative

- **Travail auprès des parents**

- Accueillir et informer les parents, faire les inscriptions
- Valoriser et soutenir la fonction parentale
- Restituer lors des transmissions les observations concernant l'enfant pour que les parents puissent situer son évolution au sein de la structure
- Offrir un soutien aux parents : conseils par rapport au développement de l'enfant (à la propreté, au sommeil...), proposition de support psychologique, proposition d'intervention de professionnels (psychologues, assistantes sociales...), tout en veillant à garder une juste distance.

- **Travail avec l'extérieur**
 - Interventions ponctuelles dans le cadre de la mise en place de partenariat (permanence PMI, participation aux classes passerelles, accompagnement à la piscine...)
- **Gestion du personnel**
 - Accompagnement, encadrement et suivi des stagiaires
 - Encadrement des auxiliaires de puériculture et des aides-éducatrices sous la responsabilité des adjointes
 - Respect et mise en œuvre des consignes de sécurité concernant le matériel, les locaux utilisés et les personnes
- **Fonctions administratives**
 - Participation à l'élaboration du projet d'établissement
 - Suivi des plannings de réservation pour l'accueil occasionnel
 - La continuité de la fonction de direction en cas d'absence de la directrice, de l'infirmière puéricultrice et des adjointes pour l'organisation quotidienne :
 - le suivi de l'équipe
 - gestion des plannings
 - inscriptions et enregistrement des dossiers
 - transmissions avec la mairie

Cette continuité de fonction de direction est placée sous l'autorité de la responsable du Pôle Tourisme, Patrimoine et Enfance et de l'Adjointe aux Affaires Scolaires et à l'Enfance.

e) Trois auxiliaires de puériculture

L'auxiliaire de puériculture exerce sa fonction sous l'autorité de la directrice, de l'infirmière, des adjointes et des éducatrices de jeunes enfants.

- **Travail auprès des enfants**
 - Prise en charge d'un groupe d'enfants tout au long de la journée (réalisation de tout ou partie des soins courants de la vie quotidienne, de façon individualisée : préparation et aide à la prise des repas, toilette, habillage, change de l'enfant et attention portée à son état de santé général)
 - Participation à son éveil, préparation des activités ludiques et éducatives
 - Attention portée à la sécurité physique et affective lors des diverses activités, ainsi qu'au confort de l'enfant, contribution à la mission de prévention dans sa dimension sociale et éducative
 - Fonction d'aide à la prise de médicaments (sur ordonnance) en l'absence de l'infirmière sous la responsabilité du médecin référent et de la directrice.
- **Travail auprès des parents**
 - Accueillir et informer les parents, faire les inscriptions
 - Valoriser et soutenir la fonction parentale
 - Restituer lors des transmissions les observations concernant l'enfant pour que les parents puissent situer son évolution au sein de la structure
- **Travail avec l'extérieur**
 - Interventions ponctuelles dans le cadre de la mise en place de partenariat (permanence PMI, participation aux classes passerelles, accompagnement à la piscine...)

- **Gestion du personnel**

- Accompagnement, encadrement et suivi des stagiaires
- Responsable de l'organisation de l'équipe sous l'autorité de la directrice et des éducatrices de jeunes enfants
- Respect et mise en œuvre des consignes de sécurité concernant le matériel, les locaux utilisés et les personnes

- **Fonctions administratives**

- Participation à l'élaboration du projet d'établissement
- La continuité de responsabilité technique pourra être assurée de manière exceptionnelle par l'auxiliaire de puériculture en l'absence des 5 éducatrices et de l'infirmière puéricultrice pour maladie ou formation

Cette continuité de responsabilité technique est placée sous l'autorité de la responsable du Pôle Tourisme, Patrimoine et Enfance et de l'Adjointe aux Affaires Scolaires et à l'Enfance.

f) Cinq assistante-éducatrices

5 assistante-éducatrices

L'assistante éducatrice exerce sa fonction sous l'autorité de la directrice, des adjointes, de l'infirmière puéricultrice, des éducatrices de jeunes enfants et de l'auxiliaire de puériculture.

- **Travail avec les enfants**

- Prise en charge d'un groupe d'enfants tout au long de la journée (réalisation de tout ou partie des soins courants de la vie quotidienne, de façon individualisée : préparation et aide à la prise des repas, toilette, habillage, change de l'enfant et attention portée à son état de santé général)
- Participation aux activités ludiques et éducatives, animation de jeux
- Respect et mise en œuvre des consignes de sécurité concernant le matériel, les locaux utilisés et les personnes

- **Travail avec les parents**

- Renseignements sur le fonctionnement de la structure aux parents
- Transmission aux parents des informations concernant la journée, à l'arrivée et au départ de l'enfant

- **Autres fonctions**

- Participation à l'élaboration du projet pédagogique et mise en œuvre de celui-ci
- Gestion du linge en cas d'absence de la maitresse de maison et de la lingère
- Nettoyage et entretien des jeux et du matériel éducatif, en soutien à la maitresse de maison

g) Deux maîtresses de maison

- **Missions principales**

- Réceptionner les repas en liaison froide et chaude, vérifier les températures, remettre en températures les mixés
- Respecter les protocoles d'hygiène et de nettoyage
- Surveiller la température de l'armoire froide à l'arrivée et au départ
- Organiser le service et aider à la prise des repas
- Entretien la cuisine et le réfectoire (matériel électro-ménager, vaisselle...) après chaque utilisation (repas et goûter)
- Gérer les stocks des produits de nettoyage et d'hygiène
- Gestion du linge (lavage, pliage, rangement)
- Aide à la préparation du goûter

- Entretien et veille au bon fonctionnement du matériel de lavage et de séchage
- Nettoyage de la buanderie (aspirateur, serpillière)

- **Missions secondaires**

- Participer aux réunions de service
- Accompagner en sorties extérieures
- Aider en section pour encadrer les enfants

h) La psychologue ou la psychomotricienne

Elle a pour missions :

- Observer les enfants et les professionnelles de la structure sur des temps définis une fois par mois sur chaque section
- Animer les analyses de pratiques pour les professionnelles lors de réunions
- Animer les cafés parents organisés par l'équipe

i) Le médecin référent

Il intervient à la demande de la directrice, de l'infirmière puéricultrice ou des parents en fonction des besoins et des inscriptions.

Il a pour missions principales sur la structure :

- En collaboration avec la directrice et l'infirmière puéricultrice, la rédaction, la mise en œuvre et le suivi des Projets d'Accueil Individualisé pour les enfants porteurs de handicap
- A la demande de la directrice ou du référent santé et accueil inclusif, il peut être amené à examiner un enfant avec l'accord et en présence des parents

j) Les stagiaires

L'équipe souhaite donner l'opportunité à un maximum de stagiaires de venir découvrir le fonctionnement de la structure et découvrir les métiers de la petite enfance. Ainsi, elle accueille sur toutes les périodes de l'année quatre stagiaires (deux sur chaque unité) sans distinction de formation pour une plus grande équité.

Ces stagiaires sont placées sous la responsabilité directe de la responsable de section et de l'équipe. Cependant selon les formations suivies, le tuteur de stage sera, soit une éducatrice de jeunes enfants, soit l'infirmière puéricultrice, soit l'auxiliaire de puériculture.

Les stagiaires peuvent participer selon leur formation et leurs compétences, accompagnée ou en autonomie (sous la responsabilité de la tutrice de stage ou en son absence à un membre du personnel) à toutes les activités proposées dans la structure.

Pour cela, l'équipe a rédigé un livret d'accueil qui stipule les comportements et les pratiques à respecter lors du stage (sorte de charte de sécurité et de respect) qui est distribué dès le premier jour à chaque stagiaire :

Le livret d'accueil du stagiaire :

Document à fournir impérativement pour votre stage et information diverses :

- ❖ Votre convention de stage signée par toutes les parties
- ❖ Votre extrait de casier judiciaire
- ❖ Nous demandons une tenue vestimentaire adaptée pour intervenir en crèche
- ❖ Prévoir des chaussures propres (autres que celles avec lesquelles vous êtes arrivés)
- ❖ Votre repas est fourni par la structure

Le jour de votre arrivée : vous serez accueilli dans l'une des 2 sections (bleue ou mauve) où vous ferez connaissance avec l'équipe et les enfants.

Une tutrice sera chargée de votre suivi de stage (en cas d'absence de celle-ci, une autre professionnelle prendra le relais)

Après quelques heures d'observation, vous allez être sollicitées par l'équipe pour accomplir des tâches relativement simples au début (donner à manger à un enfant, jouer sur le tapis avec un bébé), puis peu à peu selon vos capacités et votre formation, les professionnelles vous confieront toujours en binôme des missions qui demandent plus de rigueur, d'organisation et de confiance en soi (changes des enfants, habillage ou déshabillage, activités ludiques...).

Faites leur part de vos craintes ou de vos peurs si vous n'êtes pas à l'aise, mais la meilleure façon d'apprendre et de se confronter à la réalité du terrain, c'est de « se jeter à l'eau ».

C'est vous qui avez choisi de faire ce stage en crèche, alors soyez acteur de votre stage en posant des questions sur les métiers présents, le fonctionnement de la structure et en demandant à vivre un maximum d'expériences à travers toutes les activités quotidiennes proposées en collectivité. Ne rester pas passive, le temps n'en sera que plus long.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants doivent, du fait de leurs missions auprès des familles et des enfants, s'engager à un devoir de discrétion et de respect du secret professionnel. Vous vous engagez à respecter ces règles (non utilisation des réseaux sociaux pour raconter vos expériences, non communication de photos, ne pas divulguer ce qui a été vu et entendu) sous peine de poursuite pénale.

L'utilisation du portable n'est autorisée qu'au moment des pauses et interdite dans les sections. La pause cigarette se fait à l'extérieur de l'enceinte de la crèche.

Le personnel de la crèche vous donne la possibilité de participer à toutes les activités d'accompagnement des enfants dans leur quotidien, vous devez saisir cette opportunité pour que votre stage soit enrichissant, vivant et instructif.

Cependant certaines règles sont à respecter pour le bon déroulement de votre stage en lien avec notre projet pédagogique.

Charte de sécurité et de respect :

- *Toutes les activités (changes, levers, couchers, repas, jeux sur table) seront systématiquement faites en double, sous la responsabilité d'une professionnelle. A aucun moment l'enfant est laissé seul sans surveillance.*
- *Eviter de prendre un bébé dans les bras à votre initiative (demander à une professionnelle avant d'intervenir), ne pas prendre non plus les enfants plus grands trop longtemps sur vos genoux.*
- *Ne jamais mettre un enfant dans une position qu'il ne maîtrise pas lui-même : ne pas asseoir un bébé qui ne sait pas se positionner tout seul assis (sauf si préconisations particulières de l'équipe), ne pas mettre un bébé sur le ventre s'il ne le fait pas seul, ne pas mettre debout un bébé qui ne sait pas se lever, ne pas faire marcher un enfant, ne pas l'installer sur le toboggan, ne pas l'installer sur un vélo, un camion*

L'enfant aime apprendre par lui-même et découvrir seul. Il ne faut pas lui imposer une position qu'il ne saura pas quitter de lui-même, car cela le rend encore plus dépendant à l'adulte (sauf exception vu avec l'équipe).

- *Ne jamais taper, secouer, mordre un enfant, ne pas tenir de propos discriminatoires, ne pas crier, ni insulter un enfant, ne pas utiliser un langage déplacé ou mal adapté (ex : on ne dit pas à un enfant qu'il est « méchant », « pas beau »)*
- *Parler à l'enfant en se mettant à sa hauteur, lui expliquer ce qu'on lui fait (par exemple, quand on lui change sa couche). Le petit enfant est une personne, il n'est ni une poupée, ni un objet !*
- *Ne pas intervenir trop rapidement dans les conflits entre enfants*

- *Ne pas relever un enfant qui a fait une chute, mais l'encourager à se relever tout seul tout en le rassurant (car en cas de fracture, si on relève l'enfant on risque d'aggraver ses blessures)*
- *Ne pas ouvrir les portes de manière brusque (car un petit enfant peut se trouver juste derrière la porte !)*
- *Si vous voyez un enfant se mettre en danger vous devez intervenir (s'il va dans la cuisine, s'il monte sur la table, s'il monte seul dans la structure de motricité, s'il monte sur le toboggan avec des jouets très encombrant, s'il trouve un objet dangereux)*
- *Dans la cour, ne pas laisser un enfant monter au grillage, déplacer le sable*
- *L'enfant peut mettre à la bouche les jouets (cette étape dite « orale » fait partie de son développement, il découvre le monde ainsi), sauf les objets en bois comme les puzzles, les livres (qui peuvent s'effriter ou se décomposer) et tout objet pouvant être avalé. Signaler tout matériel défectueux et/ou dangereux (ex : petits objets, cailloux, jeu cassé et coupant)*
- *Pendant les activités manuelles, ne jamais faire à la place de l'enfant (ex : ne pas dessiner sur sa feuille, ne pas lui prendre la main pour lui faire écraser la pâte à modeler,)*
- *Règles d'hygiène générales : se laver les mains régulièrement, mettre du gel hydro alcoolique régulièrement, moucher les enfants qui ont le nez qui coule, ne pas souffler sur l'assiette de l'enfant pour refroidir les aliments, vérifier la température sur le poignet, porter un masque si vous vous sentez malade....*
- *Vous ne serez pas amené à faire des transmissions aux parents (sauf certaines formations comme EJE, Auxiliaire de Puériculture ... sur demande de votre tutrice)*

Pendant ce stage, vous pouvez jouer avec les enfants, leur lire des histoires, chanter, rire, danser, les consoler, les câliner, leur parler, leur proposer des activités, les accompagner dans leurs différents apprentissages, les enfants restent votre priorité et vous pouvez aussi prendre des initiatives (proposer une activité ludique aux enfants, ranger les jouets, plier le linge, essayer les tables, aider en cuisine, passer le balai...) et poser des questions....

k) Les outils de communication d'équipe

- Le cahier d'équipe

Un cahier d'équipe est utilisé dans chaque section pour permettre aux équipes de communiquer sur des informations quotidiennes concernant les enfants et leur famille (santé, développement, repas, sommeil...)

- Le classeur de liaison

Cet outil est un support de transmission entre les parents et les professionnels. Les parents transmettent à l'oral lors de leur arrivée, des informations succinctes sur le sommeil, la santé... Les professionnels les notent, puis elles complètent au cours de la journée les temps de change, de sommeil, les repas ainsi que les activités ou les faits marquants de la journée de l'enfant. Il ne se substitue pas aux échanges oraux entre les parents et les professionnels de la section.

- Les cahiers d'observation

Un cahier d'observation peut être mis en place par les équipes. Ce cahier sera dédié aux observations d'un enfant à besoins particuliers. Après concertation avec l'équipe de la section, cet outil peut être mis en place pour un enfant porteur de handicap ou en cours de diagnostic, un enfant dont la famille est suivie par les services sociaux.

3) LES ANALYSES DE PRATIQUE

Des temps d'observation des professionnelles et des enfants, réalisés en section par la psychologue ou la psychomotricienne, donnent lieu à des écrits, des questionnements sur lesquels l'équipe peut s'appuyer pour aborder des thématiques lors de l'analyse de la pratique.

Ainsi, un temps d'analyse des pratiques professionnelles est proposé dans la structure, à raison d'une séance de 3h sur trois trimestres, soit 9h par année pour chaque section. Les séances d'analyse de pratiques sont coanimées par une psychologue ou une psychomotricienne. Ces analyses de pratique ont lieu hors du temps d'encadrement enfants.

4) LES FORMATIONS

La grande crèche « La Bulle Enchantée » est une structure municipale. Les professionnelles de la structure ont accès au catalogue de formation du CNFPT (Centre national de Formation de la Fonction Publique).

Il est également possible, après acceptation de la direction, de participer à des formations « petite enfance » organisées par des organismes extérieurs.

Deux journées pédagogiques consécutives sont organisées une fois par an. Ces journées permettent aux professionnelles de suivre la même formation sur site. L'établissement est alors fermé aux enfants.

5) LA PLACE DES FAMILLES AU SEIN DE LA STRUCTURE

Au quotidien, l'équipe accueille chaque famille lors des temps de transmissions. Ces échanges entre parents et professionnelles, au sujet de l'enfant au sein de la structure ou à la maison, permettent d'assurer concrètement une coéducation. Ces transmissions passent également par le classeur de liaison qui devient le support indispensable pour le suivi de l'enfant.

Les échanges ont lieu dans la section ou de manière plus formalisée dans le bureau de la directrice. Les parents peuvent à tout moment demander conseils auprès de l'équipe, qui peut être amenée à orienter vers des professionnels ou organismes compétents (médecin, psychologue, CDAS, PMI, CMP...).

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la fonction parentale, l'établissement propose également, et ce de manière trimestrielle, des « Café-parents » thématiques animés par une psychologue pour enfants. Les sujets abordés répondent aux demandes des familles (sommeil, alimentation, continence...).

Des panneaux informatifs sont affichés dans le hall ou sur la porte pour les plus urgents : panneau-photos des activités du jour, informations médicales concernant les virus présents dans la section... Des courriers ou mails sont également envoyés pour informer les parents des changements, des manifestations, des réunions...

La structure dispose d'un blog accessible aux parents inscrits avec un mot de passe. Il est alimenté par des photos mises en ligne régulièrement sur les différentes activités proposées. La structure dispose aussi d'un site internet pour toutes les informations relatives au règlement de fonctionnement et aux demandes d'inscription.

Les parents sont invités régulièrement à participer à des manifestations organisées par l'établissement. Actuellement, l'équipe propose à tous les enfants fréquentant la structure, accompagnés d'un ou plusieurs parents deux temps festifs chaque année : un spectacle et goûter de Noël, ainsi qu'une kermesse au mois de juillet dans la cour.

Les parents sont conviés à participer aux commissions restauration à la cantine scolaire, instances chargées de discuter des menus servis aux enfants.

Enfin, les parents peuvent, s'ils le souhaitent et en accord avec l'équipe, intervenir comme « collaborateur bénévole occasionnel ». Cela peut par exemple prendre la forme d'une initiation à une pratique artistique ou un temps de lectures signées.

6) LES INSTANCES ET AUTRES PARTENAIRES

a) La Commission d'attribution des places

Cette commission est présidée par l'Adjointe élue à l'enfance et aux affaires scolaires, accompagnée de la directrice de la structure. Peuvent s'y joindre un élu, représentant de la commission enfance et affaires scolaires, la responsable du Pôle et une responsable de section et une responsable de section. Elle procède aux admissions en fonction des places disponibles, de l'âge des enfants dans chacune des sections et selon les critères suivants :

- Critères sociaux (prise en compte des revenus de la famille, de la composition de la famille et de l'activité des demandeurs,)
- Critères géographiques (répartition des familles avec au minimum 30 % de résidents sur la communauté de communes, si les pré-inscriptions déposées avant la commission correspondent à cette demande).
- Une attention particulière sera portée aux enfants des parents engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle, dont les ressources sont < au montant forfaitaire du RSA (prise d'emploi, création d'activités ou participation aux actions d'accompagnement professionnel...)

Cette commission a pour objectifs de favoriser la mixité sociale, la mixité d'accueil et la mixité d'âges. Elle se réunit au moins une fois dans l'année, en avril et dès que cela est nécessaire pour attribuer des places rendues disponibles.

A l'issue de la commission, toutes les places libres sont attribuées et une liste d'attente est constituée pour les familles souhaitant conserver leur demande. Faute de se manifester durant un délai de 15 jours, il est considéré que la famille n'est plus intéressée. La place ainsi rendue disponible est attribuée au premier enfant figurant sur la liste d'attente.

Tout changement au contrat initialement prévu et accepté par la commission entrainera le refus d'admission et impliquera de recommencer toute la procédure de pré-inscription et d'attendre la prochaine commission d'attribution des places.

b) Le Conseil Départemental

Outre le soutien financier apporté par le Conseil Départemental à travers les aides à l'investissement et au fonctionnement (sous certaines conditions), celui-ci est un interlocuteur indispensable pour toutes les questions sur la législation, le fonctionnement, l'organisation....

A échéance de l'année civile, un rapport d'activités de la structure (taux d'occupation, prix de revient horaire, informations sur les catégories socioprofessionnelles et revenus des familles, informations sur l'équipe d'encadrement...) et un rapport financier (comptes de résultats, budget prévisionnel) peuvent être envoyés sur demande à la Direction Enfance-Famille du Pôle Action Sociale du Conseil Départemental ou à l'antenne de Bain de Bretagne.

c) La Caisse d'Allocations Familiales

Une convention est établie entre la Mairie et la CAF concernant l'ouverture des droits à la Prestation de Service Unique qui permet ainsi aux familles de payer un tarif horaire en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants à charge.

Deux fois par an, la directrice envoie ces états de présence à la CAF et un bilan annuel.

La Caf intervient au niveau des subventions de fonctionnement et d'équipement.

La mairie a signé une convention avec la CAF pour que la structure puisse accéder au service CDAP et

obtenir ainsi, avec l'accord des parents, les renseignements les concernant.

Bien sûr, ces renseignements sont strictement confidentiels, seules, la directrice, l'infirmière puéricultrice et ses adjointes ont accès à ces données.

d) La Communauté de Communes « Bretagne Porte de Loire »

Elle regroupe les communes de Bain de Bretagne, Chanteloup, Crevin, Ercé-en-Lamée, La Bosse de Bretagne, La Couyère, La Dominelais, La Noë Blanche, Lalleu, Le Grand Fougeray, Le Petit Fougeray, Le Sel de Bretagne, Pancé, Pléchatel, Poligné, Sainte-Anne sur Vilaine, Saint Sulpice des Landes, Saulnières, Teillay et Tresbœuf. Elle apporte une aide au fonctionnement à hauteur de 1500 € par place pour l'année (dans la limite du reste à charge).

e) Le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Dans son règlement de fonctionnement, l'établissement souligne le fait que des échanges avec les deux services sont possibles et même indispensables pour un suivi cohérent des enfants accueillis. Les parents sont donc avertis au préalable, lors de la lecture du règlement, de ces échanges possibles d'informations.

La structure cherche à établir une relation de proximité avec la PMI et le CDAS pour pouvoir rencontrer les familles dont la précarité des ressources constitue un obstacle à la garde d'enfants, ou pour les familles éloignées culturellement de la pratique de confier leurs enfants.

Des réunions communes ont eu lieu avec ces services afin de construire une charte de coopération.

Au quotidien, l'équipe est ainsi amenée à échanger avec les puéricultrices et les assistantes sociales à propos de familles et d'enfants nécessitant attention et vigilance. Ces familles ayant souvent été orientées vers l'établissement par la PMI. Ce même type d'échanges est possible avec les éducateurs de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), avec l'APASE (Association Pour l'Action Sociale et Educatrice en Ille et Vilaine), avec les travailleurs sociaux accompagnants les familles de demandeurs d'asile...

L'équipe peut être conviée aux réunions de concertation.

f) L'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Pendant les vacances, les enfants de la structure peuvent rendre visite aux enfants de l'ALSH lors de moment particulier comme le carnaval, pour des représentations, des spectacles faits par les enfants du centre.

Une assistante éducatrice travaille au centre, sur les groupes des plus jeunes, les mercredis et les vacances scolaires. Ceci permet aux enfants d'avoir un repère affectif lors de leur passage au centre. Cette mutualisation des compétences du personnel municipal permet aussi de consolider des postes à temps partiels ou à temps complets.

De plus, le personnel du la grande crèche et de l'ALSH sont amenés à participer ensemble à des formations sur l'analyse des pratiques, ce qui renforce le lien et le travail dans le suivi de l'enfant.

g) Les écoles maternelles

La mise en place d'un dispositif de « classes passerelles » a été amorcé depuis plusieurs années avec les écoles maternelles, publiques et privées.

En fonction du nombre d'enfants concernés par la prochaine rentrée scolaire, nous sommes accueillis pendant un petit temps sur une ou plusieurs matinées, soit en Décembre, soit en Juin. Pendant ce temps d'accueil, les enfants visitent les locaux avec un référent de l'école (dortoirs, cantine, salle de motricité, classes ...), puis sont accueillis dans l'une des classes de petite section et intégrés à l'une des activités (temps de comptines, histoire, peinture ...).

Les enfants participants sont accompagnés par une éducatrice de jeunes enfants et un autre membre de l'équipe. Le groupe de visiteurs ne doit pas dépasser plus de 6 enfants par matinée pour permettre

un accueil dans les meilleures conditions.

Cet accueil passerelle a pour objectifs :

- Répondre à la demande des parents
- Faire une transition douce entre « La Bulle Enchantée » et l'école
- Familiariser l'enfant avec de nouveaux référents
- Aborder un nouveau lieu avec ses référents affectifs actuels
- S'adapter à un nouveau groupe d'enfants
- Promouvoir « La Bulle Enchantée » comme premier lieu d'expériences de séparation et de socialisation
- Connaître et reconnaître les structures, les personnels dans leur rôle et leur spécificité

Aux vues des initiatives à l'échelle nationale sur les classes passerelles et de leur succès, nous envisageons d'étendre ce projet avec une fréquence des visites plus régulière et ce, plus tôt dans l'année en fonction des différentes rentrées prévues

g) La médiathèque

Les enfants de la structure fréquentent régulièrement, l'espace jeunesse de la médiathèque, ainsi que son auditorium.

On y emprunte des livres qui serviront dans les sections, mais on y organise aussi des séances de lecture, des animations de marionnettes dans l'espace confiné de l'auditorium.

Nous venons aussi admirer certaines expositions et pouvons être amené à participer à la décoration de certains thèmes.

L'animatrice jeunesse nous propose des interventions suivant des valises thématiques (la mer, les doudous ...) et leur programmation d'animation.

h) Les écoles de musique

Depuis la rentrée de Septembre 2008, les écoles de musique du territoire mettent à disposition de l'établissement une intervenante musicienne.

Cette mise à disposition au début gratuite dans le cadre du nouveau plan départemental « Musique en Ile et Vilaine », reste aujourd'hui financée par la communauté de communes avec une participation croissante de la mairie.

Une dizaine de séances de quarante- cinq minutes sont prévues par an et elles sont gratuites pour les enfants participants. La responsable de section fait en sorte que chaque enfant présent en accueil régulier participe à ces séances à tour de rôle. Des enfants en accueil occasionnel peuvent aussi y participer.

i) L'association « Histoires de grandir »

Une intervenante extérieure de l'association « Histoires de grandir » vient dans nos locaux proposer des séances d'éveil culturel autour du livre en petit groupe : d'abord une animation (histoire animée autour d'un tapis conté) puis une séance de lectures d'albums mis à disposition.

Une dizaine de séances de quarante- cinq minutes sont prévues par an et elles sont gratuites pour les enfants participants. La responsable de section fait en sorte que chaque enfant présent en accueil régulier participe à ces séances à tour de rôle. Des enfants en accueil occasionnel peuvent aussi y participer.

PROJET EDUCATIF



SOMMAIRE

1) LA SECURITE PHYSIQUE ET AFFECTIVE	24
a) L'organisation des espaces et l'aménagement des sections	24
• Des espaces sécurisés et sécurisants.....	24
• Une journée-type.....	25
b) Le premier accueil et l'adaptation.....	27
c) Les temps de transmissions entre parents et professionnels	28
• Le moment de la séparation.....	28
• Les retrouvailles.....	28
• L'objet transitionnel.....	29
d) L'endormissement et le sommeil	29
2) LA CONQUETE DE L'AUTONOMIE AU QUOTIDIEN	31
a) Le respect de l'autonomie et la motricité libre.....	31
b) Les soins d'hygiène	32
• Le lavage des mains	32
• Les changes	33
• L'acquisition de la continence	33
• Protocole d'hygiène.....	34
c) Les repas.....	34
• La collation du matin	34
• Le repas du midi.....	34
• L'allaitement maternel à « La Bulle Enchantée »	36
3) DES ACTIVITES D'EVEIL CREATIVES ET SOCIO-CULTURELLES VERS LA SOCIALISATION	37
a) Le jeu libre.....	37
• L'espace-bébé	37
• Autres coins-jeux	37
b) Les activités dirigées.....	38
• Activités artistiques manuelles	38
• Activités de transvasement et de modelage	39
• Le « temps de regroupement »	40
• Ateliers culturels proposés par un intervenant extérieur	40
c) Les temps d'éveil.....	41
• Les ateliers moteurs.....	41
• Les ateliers sensoriels	41
• Les jeux d'imitation.....	42
• Les jeux de construction et d'encastrement.....	42
• Les activités évènementielles.....	42

d) Les activités extérieures	43
• Le patio sensoriel	43
• La cour	43
• Les sorties à l'extérieur	44
e) Les activités et la socialisation	44
• Le rôle majeur du langage et des relations adultes-enfants	44
• Les activités sociales	45
• Les conflits entre enfants et les comportements agressifs	45
• Le respect des règles	46
CONCLUSION	46

INTRODUCTION

La grande crèche « La Bulle enchantée » est une structure municipale offrant divers modes d'accueil aux familles : accueil régulier, occasionnel et d'urgence. C'est un lieu de vie, agréé pour 40 enfants (jusqu'à 46 enfants avec les places d'urgence), répartis en deux sections de 20 places d'âges mélangés et destiné aux enfants de 10 semaines à 5 ans.

L'équipe pluridisciplinaire composée d'éducatrices de jeunes enfants, d'une infirmière puéricultrice, d'auxiliaires de puériculture et d'aides-éducatrices, cherche au quotidien à assurer un accueil de qualité pour les familles. « La Bulle Enchantée » est un lieu favorisant le développement psychomoteur et l'épanouissement de chaque enfant. Les actions éducatives qui sont mises en place visent 3 principaux objectifs pédagogiques qui seront détaillés dans ce projet : la sécurité psychoaffective, l'autonomie au quotidien et l'épanouissement social grâce aux activités proposées.

1) LA SECURITE PHYSIQUE ET AFFECTIVE

La sécurité affective pourrait être définie comme un lien se construisant avec le temps, grâce à l'attention de l'adulte de manière constante. C'est par ce biais, que l'enfant trouvera la force de grandir, de s'éloigner des figures parentales et construira sa confiance en soi.

La sécurité affective mais également physique et psychique de l'enfant est assurée par la présence attentive des professionnels et les repères spatio-temporels mis en place au sein de notre structure. Elle passe aussi par un environnement sécurisé permettant de limiter les interdits et de laisser l'enfant prendre des risques mesurés.

Elle apparaît comme une nécessité vitale permettant à l'enfant de s'épanouir, s'ouvrir sur le monde et de découvrir son environnement. La confiance, le bien-être et l'épanouissement sont les conséquences d'une bonne sécurité affective.

Dans un premier temps, seront présentés les repères spatio-temporels, puis seront détaillés les modalités des premiers accueils (période d'adaptation), les moments de séparation et retrouvailles ainsi que l'organisation des temps de sommeil de l'enfant.

a) L'organisation des espaces et l'aménagement des sections

La structure de 40 places est répartie en deux sections de 20 enfants d'âges mélangés : une section dite « bleue » et l'autre dite « mauve » (en référence aux couleurs de sol).

• Des espaces sécurisés et sécurisants

La configuration spatiale de chaque section est identique et elle comprend :

- Un vestiaire pour les enfants
- Une salle d'accueil et de jeux (avec des coins jeux permanents)
- Une salle d'activités (peinture, manipulation...)
- Une salle de motricité (avec un espace de regroupement, des jeux à disposition et un espace de motricité)
- Un espace sommeil avec un sas et 3 dortoirs (dortoirs bébés avec 5 couchages, dortoirs moyens avec 6 couchages et dortoirs des grands avec 10 couchages)
- Une salle d'eau et d'hygiène

• Des espaces communs viennent compléter cette configuration

- Un couloir/hall d'accueil et un bureau de la direction où des jeux peuvent être organisés
- Un réfectoire avec une cuisine
- Un patio végétalisé visible et accessible des deux sections

- Un jardin et une cour pour les activités extérieures

D'autres espaces sont exclusivement réservés au personnel (salle du personnel, bureau du médecin, buanderie, vestiaire du personnel, local de ménage, réserve alimentaire).

Si la configuration spatiale des deux unités est identique, leur aménagement intérieur est différent, ceci afin de proposer aux enfants une plus grande diversité d'activités possibles et aussi de favoriser les échanges et les passerelles entre les deux sections.

- **Une journée-type**

La grande crèche « la Bulle Enchantée » participe à l'éveil de l'enfant tout en répondant à ses besoins quotidiens.

Dès sa naissance, chaque enfant a son propre rythme, équilibre entre les périodes d'éveil et de sommeil que l'équipe cherche à respecter dans la mesure du possible. Chez les bébés, le rythme de la journée est basé sur les besoins individuels (repas, sommeil, jeux). C'est pourquoi, les règles d'encadrement dans chaque unité sont de 1 adulte pour 5 bébés et 1 adulte pour 8 enfants qui marchent. En grandissant, ces rythmes personnels tendent à s'harmoniser, ce qui explique une vie de groupe plus importante et permet ce découpage de la journée.

7h30-8h30 : Accueil échelonné des enfants :

Accueil le matin dans l'unité bleue pour tous les enfants jusqu'à 8h30 avec une professionnelle de chaque section.

Afin d'accueillir au mieux l'enfant et son parent dans une ambiance conviviale et chaleureuse, l'équipe installe des jeux libres à disposition des enfants (puzzles, abaques, fruits légumes à découper ...) sur les petites tables.

C'est aussi le moment où l'enfant a besoin de sentir le relais entre le parent et le professionnel qui prend à son tour l'enfant en charge. Ces temps d'échange sont importants pour recueillir les informations nécessaires au bien-être de l'enfant pendant son accueil (échanges verbaux et recueil d'informations sur le classeur de liaison).

8h30-9h : Regroupement par section :

Les enfants regagnent leur unité respective avec les professionnelles référentes. Temps de jeux libres. Mise en place de jeux collectifs avec les plus grands.

9h-9h15 : Histoires/comptines et utilisation de marionnettes :

Le groupe d'enfants est invité à s'asseoir dans le coin de regroupement dans la salle de motricité. Ainsi, les enfants ne souhaitant pas participer peuvent continuer à jouer dans la salle d'accueil. Le temps de regroupement autour de chansons, d'histoires et de danse sont des repères temporels pour les enfants. Ils annoncent la collation du matin et de l'après-midi. Il est demandé aux enfants de ranger les doudous et les tétines dans les paniers pour favoriser la participation et les interactions.

9h15-9h30 : Collation, lavage de mains

Les enfants sont invités à venir se laver les mains. Puis, le groupe s'installe à table pour goûter des fruits, gâteaux ou autres et partage ainsi un moment convivial.

9h30-10h : Couchers des plus petits

9h30-11h45 : Jeux libres/activités, et changes

Durant ce temps, les enfants ont plusieurs propositions :

- Jeux libres dans la salle de motricité et/ou la salle d'accueil.
- Activités manuelles, sensorielles... en petit groupe dans la salle d'activités pour ceux qui le souhaitent.
- Changes et passage aux toilettes pour les grands

En fin de matinée, dès que le temps le permet des jeux à l'extérieur sont proposés
Départ avant midi pour les enfants qui ne restent pas en journée continue.

11h30 : Lavage des mains et repas

Concernant les bébés, un membre de l'équipe donne à manger en section en fonction du rythme de chaque enfant. C'est un temps privilégié avec l'adulte.

Les enfants mangeant des repas mixés sont installés en chaise haute dans le réfectoire à partir de 11h30.

Le groupe des plus grands est divisé en deux. Un premier groupe d'enfants se met à table entre 11h30 et 11h45 et le deuxième groupe vers 12h. Cette organisation permet de respecter le rythme de chaque enfant et de créer une ambiance moins bruyante dans le réfectoire.

12h30-13h : Jeux libres et histoires avant la sieste

Après ce temps de repas, les enfants ont besoin d'un temps de « relâchement ». C'est pourquoi, l'équipe propose des jeux libres ou petites histoires pour ceux qui le souhaitent.

Les changes et la préparation pour la sieste se font à tour de rôle en toute tranquillité.

Les enfants les plus jeunes sont accompagnés un par un dans leurs lits avec leur turbulette (si le besoin s'en fait ressentir). Le groupe des grands, quant à lui, est accompagné soit au fur et à mesure par petit groupe dans le dortoir, soit tous ensemble avec l'adulte qui va les surveiller pendant l'endormissement.

13h30 – 14h30 : Temps de jeux entre « moyens »

Pendant la sieste des grands, les « moyens » qui ont déjà dormi le matin profite d'une activité sensorielle, de jeux de transvasement... Puis ces enfants seront recouchés pour une deuxième sieste.

14h30-15h30 : Réveils échelonnés

On prend le temps de se réveiller. Les premiers levés apprennent à respecter le sommeil des autres. On s'habille doucement avant de se lancer dans des propositions d'activités dirigées ou jeux libres.

15h45-16h : Un temps d'histoires et de comptines est de nouveau proposé avant la collation de l'après-midi.

15h30 - 16h15 : Goûter, lavage des mains

Toujours dans un souci de respect de rythme et de calme, les plus jeunes seront installés à partir de 15h45 en chaise haute. Les plus grands arriveront à 16h, dans le réfectoire, pour déguster le gouter.

16h30 -18h : Activités, changes et départ

Alors que les premiers départs du soir se font, les enfants terminent leur journée à la « Bulle Enchantée » en jouant dans les salles ou à l'extérieur lorsque le temps le permet.

Le bilan de la journée est réalisé lors du départ. Le personnel échange avec le parent sur le quotidien vécu au sein de la section. Au même titre que le matin, c'est un temps important pour tous.

A partir de 18h : Regroupement des 2 sections

Les derniers enfants présents sont réunis dans la section mauve et échangent autour de jeux libres ou petites activités installées par les professionnels.

Ces repères spatio-temporels vont aider l'enfant à se sentir en sécurité au sein de la structure. Mais c'est d'abord l'attention des professionnelles portée à l'enfant et sa famille dès le premier accueil qui va permettre son sentiment de sécurité.

b) Le premier accueil et l'adaptation

Avant d'être accueilli à la « Bulle Enchantée », les repères affectifs de l'enfant sont sa famille, le respect de son rythme, de ses besoins. Dans ce nouveau lieu de vie, il va chercher à créer de nouveaux liens, repères pour se sentir bien. C'est le rôle que vont jouer principalement les professionnelles par leur présence quotidienne.

Les sentiments d'abandon et de frustration sont paralysants, angoissants pour l'enfant et le parent. C'est à l'équipe professionnelle d'assurer le relais afin de redonner les repères affectifs, de restaurer un climat de sécurité.

Le **premier accueil** des parents et de leur enfant se fait par la directrice de l'établissement, la puéricultrice ou une éducatrice. Ce moment permet de présenter, à la famille, le fonctionnement général de la structure avec les différentes fiches à remplir et de visiter les locaux. Il n'y a pas forcément de rendez-vous, un membre du personnel se rendra toujours disponible pour ce premier contact. Cela induit à la famille qu'elle est la bienvenue même sans avoir anticiper sa visite.

C'est un moment d'écoute et d'échange avec l'équipe qui permet de faire réciproquement connaissance et de collecter des informations sur la vie et les habitudes de l'enfant.

Ce temps permet également de répondre aux questions et aux attentes des parents, de les sécuriser car il s'agit souvent d'une première séparation avec leur enfant. Il est important de rassurer les familles face à la vie collective. « La sécurité affective » de l'enfant passe aussi par la quiétude des parents. Un parent rassuré sera un parent rassurant.

Après ce premier contact, les professionnels et les parents établissent une **période d'adaptation**. Notre structure étant le lieu des premières séparations entre la famille et l'enfant, il est important que, tous, se familiarisent avec un milieu inconnu, de nouveaux visages.

La période d'adaptation est très variable, mais doit être définie entre les parents et l'éducatrice, en fonction de l'âge et des appréhensions de l'enfant face à la séparation. Pour sa sécurité affective, il faut que l'enfant vienne régulièrement et de façon progressive pour que l'adaptation soit constructive.

Généralement, dans un premier temps, l'enfant sera accueilli environ 45 minutes et ce sans la présence du parent. En effet, l'enfant apprend à se séparer en douceur, il est donc important qu'il appréhende ce lieu sans sa famille mais avec la présence rassurante d'une professionnelle auprès de lui. Il est préférable si le parent souhaite rester un peu dans les locaux qu'il le fasse au terme de cette première adaptation. Ainsi l'enfant intègre plus facilement le départ du parent mais également son retour.

De plus, afin d'être rassuré, à tout moment lors de la période d'adaptation, il est possible pour les parents d'appeler l'équipe.

Progressivement, les temps de présence seront augmentés en fonction du ressenti de l'enfant et des attentes de la famille. Ainsi, au fur et à mesure, un temps de repas et de sieste sera intégré.

Pour l'adaptation du nourrisson, il est important de l'accueillir sur une période d'éveil où il est disponible physiologiquement (il n'a ni sommeil, ni faim). Par la suite, le bébé sera accueilli sur des temps forts de son quotidien lors d'une sieste ou la prise d'un biberon.

La période d'adaptation étant terminée, l'enfant peut être accueilli selon la demande des parents, de quelques heures à la journée entière.

Les professionnels ne sont pas là pour se substituer aux parents, mais uniquement pour prendre le relais en l'absence de ce dernier. L'équipe est consciente que pour accueillir l'enfant, il faut également accueillir le parent : car l'enfant perçoit la relation de confiance qui s'établit entre l'équipe et le parent.

L'équipe éducative a fait le choix de ne pas mettre en place le système de « référence ». Elle souhaite que l'enfant puisse s'habituer avec tous les professionnels et ne soit pas déstabilisé en cas d'absence

d'un des membres de l'équipe.

A La Bulle Enchantée, l'équipe veille à ce que chaque accueil soit de qualité équivalente quel que soit le mode de garde envisagé par la famille (occasionnel, régulier ou d'urgence).

c) Les temps de transmissions entre parents et professionnels

- **Le moment de la séparation**

L'équipe, en sollicitant les transmissions avec les familles, montre à l'enfant le lien tissé entre la maison et la structure. L'enfant prend, ainsi, conscience que le parent accorde sa confiance aux professionnels.

Un classeur servant à faire la liaison « famille/structure » est mis à la disposition des parents.

Les parents doivent y inscrire tous éléments pouvant influencer sur le déroulement de la journée (dernier biberon pris, mauvaise nuit, début d'acquisition de la propreté, départ plus tôt...). Pareillement, l'équipe y renseignera les événements marquants de la journée (repas, anecdotes de la journée, activités réalisées...) pour en informer les parents.

L'équipe éducative essaye de faciliter la séparation par une relation chaleureuse (sourire, nommer l'enfant par son prénom...), en étant disponible et en instaurant lorsque cela est possible un rituel de séparation : elle accompagne l'enfant et le parent dans les petites tâches qu'ils doivent effectuer (ranger les affaires dans un panier au nom de l'enfant, ranger le doudou dans les pochettes, choisir son étiquette...). Ceci permet de prendre le relais du parent auprès de l'enfant de la manière la plus douce, y compris dans les cas où l'adaptation n'a pas été possible (lors des accueils d'urgence).

Lors de ce temps de séparation, l'équipe encouragera le parent à dire « au revoir » à son enfant. L'enfant saura que l'on reviendra le chercher un peu plus tard. Dès l'instant où ces mots sont exprimés, il est important que le parent ne tarde pas à partir car la séparation sera d'autant plus difficile.

Les enfants peuvent avoir des réactions complètement différentes lors de cette séparation : indifférence, isolement dans un coin, pleurs, cris, colère... L'équipe éducative analyse la situation et réagit en fonction de la disposition de l'enfant (on respecte l'enfant qui refuse d'être consolé dans les bras, celui qui a besoin de se rouler par terre pour extérioriser son mécontentement...).

Il n'est pas rare que l'enfant exprime son chagrin face aux premières séparations. Les pleurs sont une manifestation normale, voire nécessaire. L'équipe va accompagner l'enfant par le jeu, par l'objet transitionnel, l'aménagement de l'espace mais aussi par la présence physique pour atténuer ce sentiment d'abandon.

Lors des retrouvailles, les professionnelles expliquent aux parents la réaction de l'enfant à la séparation et la réponse apportée par l'équipe.

- **Les retrouvailles**

Les retrouvailles de l'enfant avec son parent sont un moment tout aussi important et chargé émotionnellement que la séparation du matin. Il est également nécessaire de prendre le temps de dialoguer, de communiquer sur la journée passée, sur ce que l'enfant a fait, a vécu.

Pour quitter la structure dans de bonnes conditions, comme le matin, il faut laisser le temps à l'enfant de se préparer à l'idée de partir. Dans la mesure du possible une des professionnelles accompagne ces retrouvailles et ce départ.

De nouveau, l'enfant peut, comme le matin, manifester un sentiment de frustration au moment des retrouvailles : « *Je suis en train de jouer et tu viens me déranger* ». Il paraît donc important de s'intéresser à ce que faisait l'enfant.

Un temps de transmission orale est par une professionnelle à chaque départ, relatant les événements de la journée, un jeu ou une anecdote.

Comme pour le matin, à partir de 18h, les enfants des deux sections sont regroupés dans une unité en attendant leur départ. Les parents se rendront dans la section de l'enfant pour récupérer ses affaires personnelles. Au terme des retrouvailles, les parents doivent pointer le départ sur une tablette numérique située en face du bureau de la directrice.

Afin de faciliter ces moments de séparation et de retrouvailles, l'enfant aura peut-être besoin de son « doudou », un objet transitionnel.

- **L'objet transitionnel**

Pour une séparation plus douce avec le milieu familial, le doudou est indispensable si l'enfant en ressent le besoin.

L'objet transitionnel peut prendre diverses formes (foulard de la maman, peluche, biberon d'eau, tissu portant l'odeur de son environnement familial).

Cet objet si important aux yeux de l'enfant a pour finalité d'apaiser les angoisses de l'enfant.

Il permet d'établir un lien et une transition entre la maison et le multi accueil. Il sécurise l'enfant. C'est pourquoi il est nécessaire de laisser le doudou à l'enfant lors des séparations. Ainsi, il pourra surmonter l'angoisse de séparation plus facilement. Le professionnel proposera, par la suite à l'enfant, de poser doudou et d'aller jouer.

Pour les enfants qui n'ont pas de doudou, il est demandé aux parents d'apporter un objet familial qui servira d'objet transitionnel, lien entre la maison et la section (objet qu'il a l'habitude de voir dans sa chambre, vêtement appartenant à la maman...).

Les enfants ont à disposition des pochettes à doudous où ils peuvent aisément retrouver leur objet transitionnel. Ainsi, l'autonomie de l'enfant est optimale. Néanmoins, les professionnels restent vigilants à ce que l'objet transitionnel n'empêche pas le jeu, ni la communication entre pairs ou avec l'adulte. A La Bulle Enchantée, nous proposons un milieu sécurisant à l'enfant tout en valorisant son autonomie et en favorisant le jeu et la socialisation.

De même, l'objet transitionnel est particulièrement utile à l'enfant lors de l'endormissement. C'est pour l'enfant une nouvelle séparation à vivre.

d) L'endormissement et le sommeil

Le sommeil est essentiel pour le petit enfant, c'est un besoin vital. Or, la collectivité peut être une source de tension et de fatigue (bruit, sollicitations des pairs et des adultes...).

Le sommeil permet la récupération de la fatigue nerveuse et physique.

Néanmoins, s'endormir n'est pas toujours facile pour l'enfant car cela nécessite de se séparer des jouets, des copains, des adultes et de « lâcher prise ». En collectivité, le sommeil de l'enfant ne sera pas identique à celui de la maison (l'enfant doit partager le dortoir avec d'autres enfants). Cependant, le fonctionnement en inter-âge et le fait que chaque section possède trois dortoirs permettent de respecter au mieux le rythme de sommeil des enfants.

Les plus petits n'ont pas encore un rythme très fixe. L'équipe va chercher à connaître ses habitudes et rituels d'endormissement auprès de la famille. Parfois, il sera proposé aux parents d'apporter, en plus du doudou, sa turbulette ou encore sa boîte musicale.

Pour le coucher, les professionnels se réfèrent à leurs observations. La professionnelle apprendra progressivement à déceler les signes annonciateurs du sommeil : l'enfant cherche à se faire câliner, pleure, s'allonge sur des coussins, ...

Lorsque l'enfant présente des signes de fatigue, l'adulte va lui proposer d'aller se reposer dans son lit. Il prend le temps de l'accompagner pour l'apaiser par sa présence rassurante et l'aider à s'endormir. Le doudou joue un rôle essentiel lors de l'endormissement. Un enfant qui ne trouve pas le sommeil peut être bercé dans le lit, dans les bras. L'adulte qui accompagne l'endormissement d'un enfant déterminera, au bout d'un certain temps si l'enfant doit être levé (en fonction de son âge et de ses manifestations (pleurs...)).

L'équipe est attentive à accompagner l'enfant dans un endormissement le plus serein possible et s'adapte à chacun. La plupart des difficultés de sommeil de l'enfant sont liées à l'angoisse de séparation. La sieste « réveille » parfois chez les enfants l'absence des parents et un sentiment d'insécurité. C'est pourquoi, nous prenons soin de respecter les habitudes des enfants, ce qui les rassure et les reconforte, et de cultiver des rituels précis et immuables pour l'aider à affronter ce moment de solitude.

C'est ainsi que certains auront besoin de pleurer, de « décharge émotionnelle » et seront plutôt installés à l'écart des autres pour ne pas les gêner (des lits sont prévus à cet effet en salle d'activité et dans le bureau du médecin). D'autres bébés auront besoin de bercement pour lâcher prise vers le sommeil. Toutefois, ils seront petit à petit habitués à s'endormir seul.

Pour les enfants faisant des « micro-siestes » nous prévoyons des coins sommeil à l'écart des autres lorsque cela est nécessaire. De même, certains petits bébés pourront s'endormir si nécessaire dans le parc (dans le transat ou la nacelle) mais dès que cela sera possible pour eux, ils dormiront dans un dortoir.

Pour la sieste du groupe des plus grands qui se déroule dans un dortoir d'une dizaine de lits, l'équipe va d'abord inciter les enfants à se déshabiller et à ranger leurs affaires dans un panier. Puis, l'enfant peut retrouver le groupe et ainsi écouter des histoires, jouer avant d'aller se coucher.

Lorsque tous les enfants sont prêts, vers 13h, ils peuvent prendre leur doudou et sont invités à rejoindre le dortoir. L'adulte aide les enfants à s'installer dans les couchettes. Ce type de lit permettant de se coucher et de se lever seul. Comme pour les bébés, un enfant qui ne trouve pas le sommeil peut retourner dans la pièce de vie après un temps de repos.

Pendant tout le temps de l'endormissement, une professionnelle est présente dans le dortoir des grands afin de sécuriser les enfants et garantir le calme.

L'établissement fournit le linge de lit (turbulette pour les bébés, drap housse, housse de couette et couvertures) qui est lavé chaque jour pour les enfants en accueil occasionnel et chaque semaine pour les enfants en accueil régulier.

L'adulte veille à noter sur la fiche de liaison les heures de sommeil de chaque enfant. De plus, une fiche de surveillance des dortoirs : chaque dortoir occupé doit être visité par une professionnelle toutes les 30 minutes au minimum.

Chez les plus grands, le réveil des enfants se fait de manière échelonnée et accompagné par l'adulte (professionnel ou stagiaire). L'adulte laisse la possibilité de se réveiller en douceur, avant de l'accompagner dans la pièce de vie. Demander à l'enfant s'il veut se lever permet de le rendre acteur mais aussi de respecter son temps de repos.

Pour l'équipe, le respect des rythmes biologiques de l'enfant est fondamental, en particulier celui du sommeil. En effet, ce temps est considéré comme une période de repos de l'organisme humain, nécessaire à la croissance et à la maturation du système nerveux, il permet de récupérer de la fatigue, du stress ou de l'agitation.

La plupart du temps, l'équipe éducative part du principe qu'on ne doit pas réveiller l'enfant. Néanmoins, dans certains cas exceptionnels et après discussion avec les parents, l'équipe peut être

amenée à réveiller un enfant. C'est le cas par exemple d'un enfant de 3 ans qui peine à trouver le sommeil le soir lorsqu'il fait de longues siestes l'après-midi, ou d'un enfant de 18 mois qui ne s'endort pas l'après-midi s'il a dormi longtemps le matin.

Chez le tout petit, le temps de sommeil est fait d'une succession de cycles qu'il faut connaître et respecter. Ainsi, certains feront encore une sieste le matin, alors que d'autres s'endormiront mieux l'après-midi. L'équipe de professionnels s'adapte aux changements de rythme de l'enfant. Il arrive qu'à 15 mois environ, l'enfant ne manifeste plus le besoin de faire de sieste le matin. Ce type de réajustements sera à discuter avec les familles avant d'être mise en œuvre en section.

Au sein de La Bulle Enchantée, l'enfant ainsi sécurisé va pouvoir partir à la conquête de son autonomie qu'elle soit motrice, physique ou psychologique.

2) LA CONQUETE DE L'AUTONOMIE AU QUOTIDIEN

L'autonomie peut se définir comme la capacité pour un individu de prendre la pleine responsabilité de ses actes. Dans notre société, l'acquisition ou la conservation de l'autonomie touche toutes les tranches d'âges, or quelle que soit la tranche d'âges, l'autonomie ne se décrète pas, elle s'accompagne.

En ce qui concerne le petit enfant, on parle plus d'un processus d'autonomie à son initiative. Accompagner un jeune enfant vers son autonomie, c'est l'amener progressivement à constater qu'il est capable d'agir seul. Chaque enfant évolue selon son envie et son propre rythme. C'est un long chemin qui commence à la naissance et évolue tout au long de la vie de l'enfant. Pour qu'un enfant puisse progresser dans l'acquisition de son autonomie, qu'elle soit motrice ou psychologique, il est important de lui faire confiance, de le laisser essayer, et surtout de l'accompagner dans ses difficultés, ses échecs, mais aussi ses réussites.

a) Le respect de l'autonomie et la motricité libre

Les tout premiers pas de l'autonomie de l'enfant commence avec la motricité et les premières utilisations que l'enfant fait de son corps (saisir un objet, se retourner, se déplacer).

La motricité libre, consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements, lui permettre d'explorer son corps et les interactions de son corps avec son environnement à son rythme.

Tout est pensé pour encourager l'activité motrice autonome de l'enfant. Tout petit, entre ses périodes de sommeil, l'enfant est installé à plat-dos sur un tapis de sol suffisamment ferme avec des objets à voir, à entendre, à manipuler, à sentir. Ces jouets adaptés à ses capacités vont amener l'enfant à expérimenter son corps, affiner ses mouvements.

Peu à peu, l'enfant essaye de se retourner dos-ventre, puis ventre-dos ; plus tard, il se redresse sur les bras et sur les genoux, rampe, il s'assoit, marche à quatre pattes ou debout, il passe naturellement d'une étape à l'autre si on respecte cette autonomie motrice.

C'est pourquoi, il ne faut pas mettre l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquise, qu'il ne maîtrise pas tout à fait ou qu'il a des difficultés à quitter de lui-même. L'adulte observe l'enfant interagir avec son environnement et respecte son rythme : un bébé qui n'a pas encore acquis la position assise par lui-même ne sera pas assis par les professionnelles, ni contre des coussins ou dans une chaise haute. Il en sera de même pour la position debout ou la marche : l'adulte ne lui prendra pas les mains pour le faire marcher.

Plutôt que de lui montrer comment faire ou même de faire à sa place, le rôle de la professionnelle est de fournir au jeune enfant les conditions optimales à ses expériences autonomes.

Bien sûr, certains enfants manifestent leurs difficultés à se retrouver dans des positions non familières (à plat dos s'ils sont assis à la maison par exemple). L'adulte pourra exceptionnellement le placer dans une position qui le soulage (assis) mais veillera à ne pas le laisser trop longtemps dans cette position et l'accompagnera à regagner très rapidement une position en rapport avec son développement moteur. L'équipe accompagne ces enfants dans la redécouverte de leurs capacités motrices avec patience et compréhension.

L'enfant aime explorer, découvrir, apprendre seul. Il procède par tâtonnements, recommence plusieurs fois le même geste, la même action afin d'en acquérir la maîtrise parfaite. Les professionnelles accompagnent ces temps d'apprentissage autonome en mettant à disposition des jeux, des activités et du mobilier adaptés à l'évolution motrice de chaque enfant (par exemple en mettant à disposition une petite table à un bébé qui cherche à se mettre debout). Le regard bienveillant et encourageant de l'adulte posé sur lui l'accompagne dans ses acquisitions. Accompagner l'enfant vers son autonomie motrice, c'est une manière d'être avec lui : assurer une présence réelle mais discrète, en lui faisant confiance et en respectant son rythme.

Afin de favoriser cette motricité libre, et suite aux conseils donnés par la psychomotricienne qui accompagne l'équipe, dans la structure l'enfant est en chaussettes ou pieds nus (surtout pour ceux qui commencent à se mettre debout).

En encourageant son autonomie, l'équipe permet à l'enfant de développer son estime de soi. En effet, en agissant seul, l'enfant apprend à connaître son corps, ses potentialités. Il peut alors agir efficacement sur le monde en développant un sentiment de compétence.

b) Les soins d'hygiène

Le processus d'autonomie de l'enfant trouve sa place dans toutes les actions de la vie quotidienne tout au long de la journée de l'enfant en structure. Cela commence par l'accompagnement du bien-être de l'enfant par l'équipe et notamment dans ses besoins physiologiques : en effet, au cours des soins, le jeune enfant peut participer et agir.

- **Le lavage des mains**

Les gestes d'hygiène tels que le lavage des mains sont proposés à l'enfant dès 9 mois, âge auquel l'enfant est invité à prendre ses repas au réfectoire. Le professionnel lave les mains de l'enfant à l'aide d'un gant de toilette, avant et après le repas. Ces gestes créent un rituel qui se prolongera et deviendra une habitude lorsque l'enfant mangera à table. Pour les enfants qui marchent et qui mangent à table, le lavage des mains se fait devant le lavabo ou à la fontaine. L'adulte incite l'enfant à se laver les mains et l'accompagne dans ce geste jusqu'à ce qu'il soit capable de le réaliser seul.

L'enfant apprend ainsi qu'il faut remonter ses manches, positionner ses mains sous le robinet pour éviter les projections d'eau, utiliser le savon à bon escient, et s'essuyer correctement les mains. C'est tout un rituel qui prend forme et qui permet à l'enfant de « faire seul », toujours accompagné de l'adulte.

Tout est conçu pour que l'enfant puisse petit à petit répondre lui-même à ses besoins : mobilier adapté, toilettes et lavabos à sa taille, vestiaire avec son prénom, sa photo ou un signe distinctif lui permettant de reconnaître ses affaires, tiroirs où il peut ranger les jouets et pochettes pour ranger son doudou.

- **Les changes**

Le temps du change est un moment de relation duelle, un moment d'échange privilégié entre l'adulte et l'enfant. Il doit s'effectuer dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité c'est pourquoi l'enfant est toujours maintenu et jamais laissé seul sur le plan de change et que le lavage des mains se fait avant et après chaque change.

C'est un moment de plaisir et de tendresse : jeu corporel, échange de regards, communication par le sourire, la verbalisation.

L'adulte respecte ce moment de soin de l'enfant sans précipitation. Le moment du change ne doit pas être imposé ni subi. L'adulte fait appel à la participation et à la coopération de l'enfant pour l'habillage et le déshabillage.

Quand l'enfant semble capable de monter quelques marches, il peut, accompagné d'une professionnelle, grimper sur la table à langer grâce à un escalier intégré au mobilier.

Pour les besoins de repères temporels et de confort, les changes sont réalisés 4 fois par jour : vers 10h, avant le coucher, au lever de sieste et vers 17h), et plus en fonction des besoins de chaque enfant. La structure fournit les couches mais elle accepte dans certains cas particuliers (allergie) les couches fournies par la famille. Dans le cas de couche lavable, l'enfant peut être amené avec sa couche lavable et un sac de stockage mais il sera changé dans la journée avec les couches de la structure.

Des soins spécifiques peuvent être donnés en accord avec le protocole médical mis en place, à la demande des parents ou sur avis des professionnelles. Ces soins ont pour but d'assurer l'intégrité de la peau de l'enfant en cas d'érythème fessier, ou pour assurer l'hygiène des voies nasales, des ongles ou des oreilles. En cas de demande particulière (produit de soin propre à l'enfant) il sera demandé aux parents de fournir une ordonnance.

- **L'acquisition de la continence**

L'équipe adapte les pratiques de change en fonction de l'évolution de l'enfant : enfant allongé, debout, proposition du pot, du petit WC... afin d'accompagner l'enfant vers l'acquisition de la continence.

L'accompagnement de l'enfant pour son acquisition de la continence par les professionnelles se fait en fonction de ce qui a été initié à la maison, de son développement, de ses envies et de ses capacités. Ce processus ne peut se faire que si l'enfant est prêt physiologiquement et affectivement.

Cette nouvelle étape de son développement peut être difficile à vivre pour l'enfant et ses parents notamment à cause de pression sociale, scolaire, ou familiale.

On n'apprend pas à l'enfant à devenir propre. L'acquisition de la continence fait partie intégrante de son développement tout comme la marche. C'est donc l'enfant et lui seul qui décide d'être propre, insister n'est donc pas utile. Il montre qu'il est prêt à effectuer cet apprentissage par différents moyens :

- L'enfant manifeste un intérêt pour le pot et parvient à s'exprimer par des mots simples
- Il touche sa couche et semble gêné lorsque celle-ci est sale.
- Il serre les jambes (ou les croise) reste immobile ou à l'inverse sautille sur place.
- Au niveau moteur, il monte et descend seul les escaliers un pied après l'autre
- Il informe l'adulte lorsque sa couche doit être changée
- Il a la capacité de retenir ses sphincters sur une courte période (couche sèche)

Peu à peu, l'enfant passera du pot aux toilettes. L'adulte accompagne l'enfant par sa présence, ses paroles, ses gestes affectifs (lui tenir la main, s'asseoir à côté de lui ...).

Il faut aider l'enfant dans cet apprentissage en l'habillant avec des vêtements faciles à retirer.

Tout événement important (naissance, changement de conditions de vie, difficultés psychologiques) peut entraîner un retour en arrière que l'on appelle parfois une « régression ». C'est un peu reculer pour mieux sauter.

La continence est un apprentissage progressif, mené en commun avec les parents. Il est important que cet apprentissage suive le rythme de chacun (progrès et régression), et soit effectué en douceur, une attitude trop directive pouvant entraîner un blocage.

L'attitude de l'adulte participe à cette quête de l'autonomie : il s'agit pour les professionnels d'observer l'enfant et de guetter les signes que l'enfant envoie. A un moment vers l'âge de 12-18 mois, l'enfant commence vraiment à vouloir faire des choses par lui-même (manger, seul, s'habiller, mettre ses chaussures...). L'adulte doit toujours être prêt à accorder son aide en cas de besoin, de difficulté, mais n'agit pas à la place de l'enfant si ce dernier est capable d'agir seul. Un enfant soutenu, félicité dans ses actions, développe une perception positive de lui-même.

- **Protocole d'hygiène**

Un protocole d'hygiène est mis en place dans la structure et affiché dans chacune des pièces de vie. Il indique la fréquence, le type de produit à utiliser sur le mobilier, le matériel, les jouets...

Le linge souillé humide (bavoirs, serviettes et gants...) est immédiatement mis dans le panier bleu pour être lavé sur place à 60° tous les jours par la maîtresse de maison.

Le linge de lit est mis dans le panier rouge dans le sas des dortoirs et lavé en fin de journée à 40°.

Avant de rentrer dans la salle d'accueil, il est demandé aux parents de mettre des sur-chaussures mis à leur disposition dans le vestiaire des enfants.

c) Les repas

A La Bulle Enchantée, l'autonomie est aussi favorisée au cours des repas. Dès que l'adulte observe que l'enfant en chaise haute est capable et a le désir de commencer à manger seul, il va lui fournir une cuillère et l'aidera en cas de besoin en utilisant une deuxième cuillère par exemple. Lorsqu'il passe à table, l'enfant mange seul et est invité à réaliser lui-même des petits gestes du quotidien : mettre son bavoir, laver ses mains, son visage, ranger son bavoir, mettre son pot de yaourt à la poubelle, ranger son verre, ses couverts...

- **La collation du matin**

Le petit-déjeuner est considéré par l'équipe comme un temps de vie familial devant être pris avant l'arrivée en section. De manière exceptionnelle, l'équipe peut accepter de donner un biberon à un bébé de moins de 12 mois ne l'ayant pas pris le matin à son domicile.

Toutefois, il est prévu à 9h15 un temps de collation proposé aux enfants qui le souhaitent dans le réfectoire. C'est avant tout un moment de regroupement, de retour au calme pour partager un instant convivial. C'est également l'occasion de s'entraîner à rester assis avec les copains autour d'un goûter commun, à patienter pour attendre son tour, à se servir lorsque l'adulte le propose...

Ce goûter reste assez léger car il ne s'agit en aucun cas de faire un deuxième petit déjeuner mais permet aux enfants arrivés tôt d'être rassasiés pour tenir jusqu'au repas de midi.

La collation permet de découvrir de nouvelles saveurs : fruits frais, fruits secs, petites tartines, céréales, lait, jus de fruits ...

- **Le repas du midi**

Pour que manger soit un plaisir en collectivité, il est nécessaire que les repas se déroulent dans une atmosphère de calme et de confort. Les repas sont généralement précédés par une activité calme (histoires, imagier sonore, relaxation...).

Les bébés nourris au biberon prennent leur repas en fonction de leurs besoins et des consignes données par les parents quant à la fréquence des biberons. Les biberons sont préparés à la demande soit dans la biberonnerie, soit dans la cuisine par les professionnelles de l'équipe. Les biberons propres sont conservés au réfrigérateur.

L'enfant est installé dans les bras de l'adulte. Si un bébé montre des signes indiquant que les bruits ou les mouvements des autres le dérangent, soit l'adulte s'isole dans une autre pièce au calme, soit il demande à sa collègue d'ouvrir un espace pour les plus grands.

Avec l'introduction de l'alimentation diversifiée vers 5-6 mois, les enfants sont installés en fonction de leur âge et de leur acquisition motrice sur les genoux, dans un transat ou dans une chaise haute inclinée dans la section. L'enfant boit au biberon et mange à la cuillère tenue par l'adulte, des petits pots de légumes et des laitages. Les choix alimentaires (légumes, féculent, viande...) résultent de la communication entre les parents et les professionnelles pour ajuster au mieux la diversification de chaque enfant.

Vers 9 mois, les bébés peuvent manger les purées mixées préparées par la cantine. S'il est capable de s'asseoir, l'enfant est installé en chaise haute dans le réfectoire, sinon il reste manger dans la section en transat ou chaise inclinée. Ces repas commencent vers 11h30.

L'enfant peut s'il le souhaite essayer de manger seul en s'aidant des mains et/ou de la cuillère. L'introduction du verre à bec et de la cuillère varie avec l'âge de l'enfant, mais aussi avec ses capacités motrices et son désir d'autonomie. C'est le rôle de la professionnelle d'observer l'enfant afin de repérer le moment où il est prêt pour un nouvel apprentissage. Dès lors, elle accompagne l'enfant dans son geste, l'encourage. Elle informe les parents des progrès accomplis par l'enfant. Chaque nouvelle introduction doit faire avec une certaine souplesse par l'équipe, après en avoir échangé avec les parents.

La notion de manger « proprement » varie en fonction de l'âge. Cet apprentissage doit se faire très progressivement avec souplesse et tolérance. Mais chez les plus grands (18-20 mois), il est normal d'inciter l'enfant à utiliser les couverts.

Le repas des plus grands est pris dans le réfectoire commun aux deux sections. L'enfant mange à table à partir du moment où il a acquis la marche et où il est capable de manger (en partie) tout seul.

Deux services sont prévus : deux tables à 11h30 et deux autres tables à 12h afin d'éviter qu'il n'y ait trop de bruit dans le réfectoire. Une cinquième table est également disponible, elle est plus petite et permet de mieux accompagner les enfants qui ont plus besoin d'aide pour manger.

Pour leur confort, les enfants sont protégés par des bavoirs ou des blouses fournis par la structure.

Les groupes de « grands » sont invités à passer à table après le rituel du lavage des mains et de la mise du bavoir par petit groupes de 5 à 7 enfants. L'adulte organise l'installation des enfants autour des tables rondes et veille à leur confort et leur sécurité (chaises à accouder pour les plus jeunes, manches remontées, bonne distance par rapport à la table, par rapport aux autres ...). Autant de détails importants pour créer une ambiance agréable. Une professionnelle est assise sur un tabouret à roulettes à chaque table avec les enfants, assurant ainsi le bon déroulement du repas. La professionnelle mange également son repas avec le groupe d'enfants à sa table. On passe alors de la simple surveillance où l'adulte « veille sur » l'enfant en le servant, en lui coupant sa viande, en le faisant éventuellement manger, à une véritable communication et socialisation.

Pour que manger soit et reste vraiment un plaisir, l'adulte doit respecter l'enfant dans ses différents besoins et désirs : respecter son goût, son appétit, son rythme, son besoin d'autonomie. Elle reste attentive à l'enfant qui refuse de manger et en cherche la cause. Elle doit l'inciter au moins à goûter. Si l'enfant éprouve du dégoût et refuse l'aliment, elle respecte ce refus tout en ne le considérant pas

comme définitif ; au contraire, elle refait une tentative un peu plus tard.

Le repas est, pour de nombreuses raisons et dès la naissance, un espace affectif où se nouent beaucoup de conflits, s'échangent des messages et se manifestent des angoisses. Les difficultés alimentaires de toute nature sont un moyen pour l'enfant d'attirer l'attention sur lui, d'exprimer le besoin que l'on s'occupe de lui, une inquiétude passagère ou une période d'opposition.

L'adulte doit comprendre ce qui se joue et doit avoir une attitude adéquate : un excès de sévérité risque de créer des conflits mais un excès de libéralisme risque de favoriser les exigences des enfants. La professionnelle doit décoder le message pour lui apporter une réponse adaptée.

Si lors du repas un enfant perturbe le bon déroulement du moment (attitude agressive, se met debout, en colère...), l'adulte l'invite à quitter la table et à s'isoler un peu plus loin sur une table disponible ou dans un autre endroit, le temps pour lui de se calmer.

L'adulte en profite pour lui rappeler les règles élémentaires pour que le repas qui est un moment de plaisir individuel, reste aussi un plaisir collectif.

Pour l'aspect pratique, le repas est livré en liaison chaude pour les grands et en liaison froide pour les mixés depuis le restaurant scolaire de l'école Henri Guérin tous les jours à 11h30.

La maîtresse de maison est chargée de la prise des températures, de la remise à température, de préparer et d'organiser le service à table.

La conception des menus est proposée par la société de restauration, discutée en commission restauration avec la directrice de la structure et la puéricultrice et revue par la diététicienne.

Ainsi, il est proposé aux enfants des repas équilibrés sur la semaine et sur un cycle de 7 semaines, avec quelques produits issus de l'agriculture biologique et livrés sous deux formes : en mixé pour les plus petits et en morceaux pour les plus de 18 mois. Bien sûr, il appartient aux professionnelles d'ajuster les repas au développement de l'enfant comme par exemple proposer un repas mixte, moitié mixé, moitié morceaux.

Sur le temps du repas deux professionnelles de chaque section mangent avec les enfants pour pouvoir ensuite assurer la surveillance des dortoirs.

Le reste de l'équipe mange après les couchers des plus grands et en relais avec les autres collègues.

Durant la période estivale, il peut être aussi proposé aux enfants des pique-niques élaborés par la diététicienne qui pourront être mangés en extérieur (dans le jardin, dans le patio, dans la cour de l'école, au parc...)

• **L'allaitement maternel à « La Bulle Enchantée »**

Dans le cas où le bébé est allaité par sa mère, les parents peuvent fournir des doses de lait maternel tirées dans des conditions d'hygiène optimales et transportées dans un sac isotherme afin de respecter la chaîne du froid. Le lait doit être étiqueté à la date où il a été tiré. Le lait sera réchauffé au chauffe-biberon et donné à l'enfant dans le biberon ou le récipient choisi et fourni par les parents. Continuer à allaiter son enfant en travaillant reste possible si tel est le choix de la maman, et les professionnelles de l'équipe peuvent lui apporter soutien et conseils si cela lui est nécessaire.

Si son planning de travail le lui permet, il peut être proposé à la mère de venir allaiter son bébé dans les locaux. Seuls les jeunes bébés (jusqu'à l'âge de la diversification alimentaire) peuvent être concernés par cette possibilité car au-delà de 7 mois, de multiples séparations quotidiennes pourraient être perturbantes pour l'enfant.

En conclusion, le jeune enfant cheminera sereinement vers l'autonomie si on lui a donné la possibilité dans ses premières années d'agir par lui-même. Il découvre ainsi le plaisir que peut apporter sa propre activité et donc le plaisir de faire, d'être. Le plus important est qu'il construise les bases de son sentiment d'efficacité en étant attentif à ses actions, à ses mouvements et à leurs

résultats.

3) DES ACTIVITES D'EVEIL CREATIVES ET SOCIO-CULTURELLES VERS LA SOCIALISATION

Le jeune enfant au cours de ses premières années de vie découvre le monde qui l'entoure par l'intermédiaire de ses sens, de ses mouvements. Il apprend à connaître les objets, à comprendre et maîtriser les effets de ses actes. En même temps qu'il explore et appréhende son propre corps, l'enfant découvre le monde extérieur.

Le jeu est donc fondamental pour le développement psychomoteur du tout-petit. A La Bulle Enchantée, tout est pensé pour favoriser ses explorations, et lui permettre une grande variété de découvertes sensorielles, motrices, créatives, culturelles. L'enfant va apprendre en s'appropriant la matière explorée (objet, musique, texture...) et va apprendre des autres.

On peut différencier 3 moments de jeux : le jeu libre, l'activité encadrée et le temps d'éveil. Les sections fonctionnant en « âges mélangés », certaines propositions seront adaptées aux « petits » comme aux « grands », tandis que d'autres activités seront proposées à un groupe d'âge spécifique.

a) Le jeu libre

A La Bulle Enchantée, le jeu dit « libre » est l'activité de l'enfant la plus importante : c'est le jeu initié par l'enfant lui-même. Ce jeu est spontané et nourri par sa curiosité et son imaginaire.

- **L'espace-bébé**

La salle d'accueil de chaque section dispose d'un parc pour les bébés. C'est un espace sécurisé, privilégié pour les plus petits. Il est au sol et suffisamment vaste pour accueillir plusieurs bébés et leur permettre de jouer, de se déplacer.

Proche du grand miroir, le bébé est installé à plat dos sur un tapis suffisamment ferme afin de favoriser la motricité libre. Des jeux d'éveil adaptés à ses capacités et ses besoins sont disposés autour de lui : hochets légers satisfaisant ses besoins de succion, balles préhensibles, mobiles en bois, images pictogramme, petits instruments de musique...

Ce coin bébé est à proximité de l'espace de jeu des plus grands, ainsi le bébé va se familiariser avec les sons et les mouvements présents dans la section. L'adulte est présent dans le parc si nécessaire pour le bébé qui a un grand besoin de contact.

Petit à petit, le bébé va aussi s'acclimater aux autres espaces de la section, installé au sol, dans un transat ou dans les bras de l'adulte.

- **Autres coins-jeux**

Dès que l'enfant commence à se déplacer, il va pouvoir investir les autres espaces de la section. La salle d'accueil et la salle de motricité sont aménagées afin de répondre à ses différents besoins : activité physique, imitation, construction, imagination, repos, isolement, création...

Les différents coins permettent à l'enfant d'alterner dans le plaisir tension et relaxation, d'établir des contacts avec les objets, de faire l'expérience des autres (de constater qu'ensemble on s'amuse mieux, que l'on peut s'aider mutuellement), de développer son adresse, d'acquérir le contrôle de son corps, de coordonner ses mouvements, de développer sa personnalité.

Chaque coin-jeu est à disposition permanente de l'enfant et reste à la même place afin de faciliter les déplacements, les choix, l'autonomie. Les jouets sont rangés dans des tiroirs ou des paniers par famille : véhicules, légos, dinette, abaque... Leur emplacement est signalé par une étiquette visuelle afin que les enfants puissent les retrouver facilement et les ranger.

Tout au long de la journée, l'enfant accède donc librement à une variété de jeux. Il peut jouer seul ou avec les autres, il peut grimper ou s'asseoir pour câliner une poupée, il peut demander qu'on lui lise une histoire mais il peut aussi ne rien faire. L'enfant a parfois besoin de ce temps d'inaction pour observer ou rêver.

Voici une liste non exhaustive des coins-jeux en accès libre des sections « mauve » et « bleue » :

- Coin dînette et poupées
- Coin lecture et repos
- Coin construction
- Coin pour les jeux sur table (abaques, encastremements)
- Coin garage et voitures
- Espace de motricité : parcours de mousse, toboggan, grande structure de motricité, piscine à balles (chez les bleus)

Même si des coins sont définis, les enfants peuvent circuler dans les salles avec les jeux dédiés. L'imaginaire est ainsi encouragé quand l'enfant va par exemple cuisiner des légos, ou mettre au lit des animaux en plastique.

Les enfants sont incités à ranger les jouets en les réunissant dans un panier ou à l'aide de petits seaux.

De plus, l'aménagement de l'espace peut parfois être modifié selon l'évolution des enfants : par exemple, quand tous les bébés sont capables de ramper, l'espace bébé qui n'est plus utile peut devenir un coin construction ou puzzle.

Afin d'éviter une lassitude chez les enfants accueillis, l'équipe propose régulièrement des moments « passerelle » entre les deux sections. Un groupe de la section mauve va jouer dans la piscine à balles de l'autre section, et inversement. Ces moments permettent aux enfants de découvrir un nouvel espace, de nouveaux jeux.

b) Les activités dirigées

Chaque jour, les professionnelles proposent des activités dites encadrées ou dirigées aux enfants, généralement à partir de 18 mois. Ces ateliers ne sont pas programmés à l'avance mais ils répondent aux besoins du groupe à un moment donné : atelier crayonnage pour des enfants qui ont besoin de se poser, parcours de motricité pour des enfants qui ont besoin de bouger... L'équipe organise ces activités en veillant à diversifier les propositions sur la semaine.

Ces temps d'activité en petit groupe sont proposés aux enfants mais jamais imposés. Ils ont généralement lieu dans la salle d'activité et sont régis par des règles de conduite, des contraintes qui garantissent son bon déroulement, son intérêt éducatif et pédagogique.

Durant ces ateliers, l'adulte tout en guidant les enfants, va faire des propositions où l'enfant reste acteur de son jeu, de sa création. Ainsi, jamais on ne doit tenir la main de l'enfant pour lui faire dessiner quelque chose. C'est par l'action, le jeu que l'enfant apprend : le rôle de l'adulte est de lui proposer une infinité d'activités qui vont l'aider à développer ses potentialités.

• Activités artistiques manuelles

La peinture est une activité d'expression très importante chez l'enfant, elle présente de nombreux intérêts. C'est en effet un acte créatif, un langage (grâce aux traces laissées par l'enfant), un jeu sensoriel donnant du plaisir. Cet atelier est proposé au jeune enfant dans un but de découverte et non d'apprentissage. L'utilisation d'outils variés permet à l'enfant de multiplier ses expériences (avec les mains, les pieds, aux pinces, rouleaux, coton tiges, bouchons, voitures, ficelles, balles, éponges...).

Certains enfants n'apprécient pas le contact avec cette matière pour des raisons variées. Ils peuvent

ne pas apprécier son contact visqueux, les traces laissées sur le corps (soit parce qu'elles salissent – important chez les enfants dont les parents interdisent de se salir), soit parce qu'elles ne peuvent pas s'enlever facilement et que cela modifie leur perception corporelle).

Il est donc fondamental de respecter le refus de l'enfant, de l'analyser pour par la suite amener l'enfant à accepter l'activité. Dans un premier temps, l'enfant peut rester spectateur de l'activité pour se familiariser avec l'espace, la matière.

Cependant, le port de la blouse doit rester l'une des conditions à respecter par l'enfant pour avoir accès à l'activité. Cela fait partie des rites de préparation au passage à l'activité.

D'autres types d'ateliers manuels et de motricité fine sont régulièrement proposés : crayonnage, collage, gommettes... Les productions réalisées peuvent être individuelles ou collectives.

L'adulte accompagne l'enfant en lui proposant des outils adaptés, en ne faisant pas à sa place. Il donne des consignes simples à respecter pour le bon déroulement de l'activité. Il valorise la création de l'enfant en identifiant le dessin par le nom et la date et en l'exposant.

- **Activités de transvasement et de modelage**

Les activités de transvasement sont fréquemment proposées. Dès la fin de la première année, elles intéressent beaucoup les petits. C'est un jeu évolutif, qui va leur permettre d'expérimenter et de développer toutes sortes de sensations et d'apprentissages.

Au départ, il y a la sensorialité et le plaisir de toucher des textures différentes (eau, sable, riz, semoule...). Puis rentrent en jeu la motricité fine, la concentration, l'autonomie et l'habileté.

Le jeu de transvasement va ainsi permettre de développer la pensée logique (relation de cause à effet).

Ces ateliers sont proposés le plus souvent sous forme de bacs remplis d'une matière à transvaser (bacs au sol, en hauteur, ou dans un plateau sur la table) avec des contenants divers (bol, entonnoir...)

Les jeux d'eau constituent aussi une expérience sensorielle importante dont raffolent les jeunes enfants. Ils sont régulièrement proposés autour des lavabos, fontaines, bassines et/ou dans une petite piscine avec des jeux d'imitation (bain des poupées par exemple).

D'autres ateliers sur table ont été conçus par les professionnelles à partir d'éléments recyclés pour expérimenter différemment ce jeu de transvasement et développer la motricité fine : petites bouteilles ou boîte à trous à remplir avec des bouchons, des pailles, des balles... Ces matériaux sont régulièrement présentés aux parents afin de leur donner des exemples de jeux simples et peu coûteux.

De même, les activités de modelage et de manipulation, sources d'expériences sensorielles et créatives sont proposées en atelier manuel : pâte à modeler, pâte à sel, sable magique, argile... Ces différentes pâtes sont d'excellentes matières pour la motricité des doigts et des mains : l'enfant va écraser, déchirer, pétrir, émietter... Tout en développant la dextérité de ses doigts, le jeu de modelage va aussi stimuler l'imaginaire et le langage.

A certain stade du développement psychomoteur (acquisition de la propreté), ces activités deviennent primordiales. Manipuler la terre, le sable... est considéré comme une activité compensatoire permettant à l'enfant de transposer son intérêt pour les matières fécales vers d'autres matières molles et de maîtriser sa frustration. C'est aussi un jeu qui intègre des notions telles que le vide, le plein.... L'adulte donne des consignes simples et assure une surveillance constante lors de ces activités.

- **Le « temps de regroupement »**

Le temps de regroupement est proposé au groupe d'enfants le matin avant la collation et l'après-midi avant le goûter. Ce moment social et culturel est un repère temporel important pour eux. Les enfants sont invités à s'asseoir dans la salle de motricité sur les fauteuils prévus à cet effet ou au sol sur le tapis, face à l'adulte, sans tétine afin de favoriser l'interaction et l'échange. Si un enfant perturbe l'activité, l'adulte l'invitera à changer de pièce pour préserver l'attention du groupe.

La professionnelle lit quelques histoires (appartenant à la structure ou à la médiathèque), puis chante des comptines. Les chansons à gestes sont privilégiées afin de susciter la participation de l'enfant. Des marionnettes sont aussi utilisées pour illustrer les chansons. Le regroupement peut se clôturer par une ronde ou une danse collective. D'autres supports sont utilisés comme les livres-cd, les marottes, le kamishibai, les imagiers sonores.

La posture de l'adulte est très importante : la position, la tonalité employée, l'articulation, l'entrain, la répétition favorisent une réception de qualité auprès du public.

Cette activité très prisée dans notre structure mobilise à la fois l'attention des enfants, leur capacité à mémoriser et leur permet de développer leurs capacités langagières. Elle fait appel à leur imaginaire et suscite diverses émotions.

Des moments d'éveil culturel sont également proposés quotidiennement et ce de manière moins formelle : histoires racontées, marionnettes manipulées, imagiers sonores...

- **Ateliers culturels proposés par un intervenant extérieur**

L'établissement reçoit une intervenante musicale et une intervenante d'animation en littérature jeunesse, à raison d'une fois par mois environ, et pour une durée de 45 minutes maximum. Six enfants de chaque section y participent à tour de rôle.

Les deux animations ont lieu dans la salle d'activité de la section bleue, pour des raisons acoustiques afin d'assurer le calme pendant la séance. Les enfants sont assis sur de grands tapis face à l'intervenante.

- **Les animations « Histoires de Grandir » :**

A La Bulle Enchantée, le livre a une place centrale : objet culturel et d'éveil au langage, il est utilisé quotidiennement à tout moment de la journée pour éveiller, apaiser, rassembler... L'animation « Histoires de grandir » est un moment de partage autour de cet outil éducatif qu'est le livre.

Depuis de nombreuses années, l'animatrice de l'association « Histoires de Grandir » propose régulièrement une lecture-spectacle d'environ 45 minutes autour d'un ou plusieurs livres illustrés à l'aide de décors et de personnages faits mains. La séance est ponctuée de chansons ou de touches sonores. Les enfants peuvent ensuite manipuler des livres mis à disposition dans une malle. C'est un moment riche en échanges entre les professionnelles, l'intervenante et les enfants.

L'objectif de cette animation culturelle est de proposer un temps de découverte et de plaisir autour des livres, et de permettre aux enfants et aux adultes de partager un moment privilégié.

- **Les séances d'éveil musical :**

Le jeune enfant est particulièrement sensible à la musique qui est vecteur de lien social, de plaisir partagé. Au travers d'activités ludiques, les ateliers d'éveil musical ont pour objectif de faire découvrir à l'enfant le monde sonore, de développer son sens artistique, de stimuler son imagination, et de créer des interactions dans le groupe.

Les ateliers d'éveil musical sont des moments de vie autour de la musique privilégiant le jeu, le plaisir, l'écoute et la manipulation.

La séance est articulée autour de plusieurs temps d'explorations différentes :

- Ecoute de chants et d'instruments : comptines, jeux de doigts, observation et écoute d'instruments rituels (accordéon, guitare) ou insolites (tambour d'eau, balafon)
- Manipulation d'instruments et d'objets sonores

- Jeux musicaux corporels : danse, ronde, jeux de bateau...

Ces deux interventions culturelles permettent aux enfants comme aux professionnelles d'élargir leurs connaissances, et de partager un temps de découverte et d'expérimentation dans une ambiance conviviale.

c) Les temps d'éveil

Les temps d'éveil sont pour nous tous ces moments plus informels que les activités dirigées, pendant lesquels l'équipe propose à un petit groupe d'enfants du matériel pédagogique souvent sensoriel qui leur permet des explorations ludiques et éducatives.

• Les ateliers moteurs

A La Bulle Enchantée, l'espace est aménagé afin de permettre à l'enfant d'assouvir ses besoins intenses de mouvement :

- La piscine de balles chez les « bleus » : Dans un souci de sécurité, l'adulte limite le nombre d'enfants dans la piscine. Pour assouvir son besoin de jeter, on incite l'enfant à jeter les balles contre le mur au lieu de vider la piscine en les jetant dans la salle de jeu.
- Les parcours de mousses et les petits toboggans en accès libre
- La grande structure de motricité chez les « bleus » : En accès libre et adapté aux plus petits, cet espace permet aux enfants dès qu'ils se déplacent d'exercer leurs compétences motrices. Ils peuvent grimper sur une grande mousse en forme de vague, sur de grandes marches, se cacher, etc.
- La grande structure chez les « mauves » : Cette structure est plus difficile d'accès car elle demande des capacités motrices plus abouties (savoir grimper de petits murs d'escalade, traverser un pont de singe). L'enfant va apprendre à maîtriser sa peur, à tester son équilibre, à oser prendre des risques qu'il saura vaincre grâce aux encouragements des professionnelles veillant à sa sécurité.

L'équipe va aussi proposer divers ateliers qui accompagnent l'enfant dans la découverte de ses capacités motrices et la connaissance de son corps. Ainsi, des jeux, des espaces et du matériel dédié sont ponctuellement proposés :

- Les balles et les ballons à lancer, faire rouler...
- Le tunnel afin d'appréhender les limites de son corps
- Les poneys et le trampoline pour sauter
- Les porteurs dans le couloir pour rouler et se « défouler »

Le travail du professionnel consiste à accompagner l'enfant dans son développement psychomoteur, de l'aider sans faire à sa place dans ses différentes acquisitions motrices. Les séances se déroulent la plupart du temps en petit groupe par tranche d'âge. Les notions de schéma corporel et d'espace sont abordées à travers ces jeux.

D'autres activités sensori-motrices sont propices à l'expression corporelle : la danse avec ou sans foulards, l'imitation d'animaux (ex : Justin le petit Lapin), les rondes, les jeux de « bateau ».

Enfin, l'équipe organise régulièrement des temps de détente tout aussi importants que les moments de défoulement : baby yoga, petits massages avec des balles, séance de relaxation (écoute de musique douce, recentrage sur soi et respiration).

• Les ateliers sensoriels

Le jeune enfant découvre le monde et son propre corps à travers ses cinq sens. L'équipe va lui proposer une multitude d'expériences qui vont éveiller de nouvelles sensations :

- Les parcours pieds nus sur des dalles sensorielles
- La malle sensorielle : plumes, balles tactiles, pinceau, gant plastique, éponge, tissu...
- Les papiers à toucher, à déchirer : papier bulle, papier de soie, couverture de survie...
- Les jeux de lumière : dalles lumineuses, lampes de poche
- La malle musicale : instruments de musique divers
- Les bouteilles sensorielles remplies d'eau, de riz, de paillettes...
- Les ateliers cuisine

- **Les jeux d'imitation**

L'enfant à partir de 2 ans met en œuvre des jeux dits d'imitation, jeux de rôles ou encore jeux de faire semblant. Ceux-ci sont l'écho de ce que les enfants ont vu et écouté.

Grace aux jeux d'imitation, l'enfant va apprendre à comprendre l'autre, va répéter les gestes du quotidien (manger, se coiffer...) et développer son langage. Les jeux de rôle lui permettent de s'approprier à sa manière les expériences de la vie.

C'est pourquoi l'équipe va proposer aux enfants des moments et du matériel pour revivre et rejouer des situations vécues : mallette de docteur, dînette, poupées, outils de bricolage, activité supermarché (avec caddie et caisse enregistreuse), malle de déguisements, Playmobil...

- **Les jeux de construction et d'encastrement**

A partir du moment où l'enfant va acquérir une certaine capacité de préhension, il va pouvoir prendre plaisir à jouer aux jeux de construction. Ces jeux vont lui permettre de nombreux apprentissages, tant moteurs qu'intellectuels :

- La coordination entre l'œil et la main
- L'habileté manuelle
- La relation de cause à effet
- La créativité et l'imagination

A La Bulle Enchantée, il y a différents matériels de construction en accès libre (gros mégablocks ou légos souples à encastrenter), d'autres sont proposés plus ponctuellement par l'adulte (duplos, kapplas). De grosses briques de cartons sont également utilisées pour fabriquer collectivement des murs de maison ou des tours à détruire ensuite.

Pour les puzzles et les encastrements, l'adulte veille dans un souci de confort à ce que l'enfant soit assis et l'incite avec ses encouragements à finir avant d'en prendre un autre.

L'adulte veille également au choix du jeu, qui doit être adapté aux capacités motrices et intellectuelles de l'enfant pour éviter tout découragement. Cela permet à l'enfant de développer sa persévérance et de s'habituer peu à peu à jouer à table.

- **Les activités évènementielles**

Les rites socioculturels rythment nos mois et nos années, c'est pourquoi en continuité avec les parents, l'établissement fête les moments et les évènements importants.

Les anniversaires des enfants sont fêtés à la demande des parents, c'est l'occasion de souffler ses bougies, de partager un gâteau, de chanter, de compter le nombre d'années sur ses petits doigts....

Un goûter de Noël avec spectacle, les cadeaux au pied du sapin, des activités manuelles ponctuent la période de fin d'année.

Des activités sont aussi organisées pour Mardi Gras avec maquillage et déguisement, pour Pâques avec la récolte des œufs dans le jardin, pour la fête des mères et des pères avec la confection d'un petit cadeau....

d) Les activités extérieures

Elles sont nécessaires à l'enfant pour se dépenser physiquement, améliorer la marche, s'oxygéner. L'équipe propose au groupe dès que les conditions climatiques le permettent des activités extérieures. L'établissement dispose de deux espaces dédiés aux activités extérieures :

• **Le patio sensoriel**

Au centre de la structure, il est visible et accessible directement des deux unités. Il est fermé et végétalisé.

Il offre la possibilité de faire des activités manuelles ou de manger grâce à sa grande table centrale. Les enjeux de ce patio sont multiples. Il doit inviter au mouvement et à la détente, à la sécurité et au risque (mesuré), à la socialisation mais aussi à l'autonomie, à l'imagination, à l'action, aux sensations et enfin à l'aventure.

Le patio doit rester simple et apaisant, interactif et attractif. Il faut intégrer des éléments de curiosité, de découverte et de surprises.

Il est organisé en différents espaces sensoriels qui provoquent chez l'enfant des stimulations (auditives, visuelles, gustatives, olfactives et tactiles) et des émotions à travers une approche sensorielle et ludique.

- Espace plantes gustatives avec des plantations diverses telles que sarriette vivace, menthe, fenouil, ciboulette, estragon, coriandre..., des fraises quatre saisons, des gariguettes et des framboises
- Espace plantes odorantes avec des plantes telles que mélisse, aspérule odorante, romarin, thym, lavande, verveine citron, fleurs odorantes) ...
- Espace plantes tactiles avec des plantations telles que Epicure laineux (oreilles d'ours), pélagonium tomenteux, gaillet, sédum, lychnis visqueux, sempervivum joubarbe, pourpier à grandes feuilles, bourrache, pulmonaire vivace...
- Espace de création avec deux bacs vierges pour faire du jardinage
- Espace de sensations auditives : mise en place de carillon divers, de moulin à vent, de chaussettes à vent.....
- Le parcours podotactile : Formés de plusieurs bacs au sol formant un parcours, il offre à travers ses différentes textures des découvertes sensorielles diverses. Les textures prévues sont des gros galets blancs, de la paille, du sable, des ardoises, des gros galets noirs, des petits rondins de bois ou bambous posés dans le sens de la largeur, écorces de bois, herbe synthétique, terre pour boue, le dernier emplacement servira à positionner de l'eau dans un bac pour le lavage des pieds. Quatre bacs vides bâchés dans le fond seront positionnés sur le parcours pour pouvoir au gré des envies accueillir de nouvelles matières (farine, plumes, feuilles mortes, pièces de polystyrène...).

• **La cour**

Elle est aménagée de façon à offrir un espace pour les jeux roulants, un espace avec une structure offrant de multiples possibilités d'activités (escalier, toboggan, tunnel...) et un espace en herbe offrant d'autres jeux d'imitation (voiture, locomotive et petite maison). Ces activités extérieures permettent aux enfants de développer leur motricité globale et leur coordination. Des bacs à sable sont également disposés afin que les enfants puissent expérimenter les transvasements. Des lectures, des moments de regroupement ou certaines activités manuelles telles que le crayonnage peuvent trouver leur place à l'extérieur. De même, l'équipe peut inviter les enfants à prendre leur repas ou le goûter dehors, ce qui crée une ambiance conviviale.

- **Les sorties à l'extérieur**

Occasionnellement, l'équipe propose des sorties extérieures à un petit groupe d'enfants : sortie à la médiathèque, visite de la ménagerie d'un cirque, pique-nique au parc, jeux dans la cour de l'école voisine, ballade jusqu'à la boulangerie...

Il arrive aussi qu'un spectacle petite enfance ou une exposition soit proposé dans la commune et que nous nous y rendions en minibus.

L'enfant découvre ainsi de nouveaux lieux que sa structure, il s'ouvre au monde accompagné par les professionnelles reconnues par lui comme références affectives.

C'est ainsi que régulièrement, des échanges sont organisés entre les sections et l'ALSH : les enfants grands et petits partagent des moments conviviaux de jeux, de petits spectacles, d'activités artistiques.

Certaines écoles maternelles de la commune nous accueillent au printemps afin de familiariser les enfants à leur future classe durant une matinée appelée « classe-passerelle ».

Enfin, depuis plusieurs années, les enfants de la structure se rendent à l'EHPAD de Bain de Bretagne environ une fois par trimestre. Un groupe de 6 enfants va rendre visite aux « papis et mamies » afin de partager un moment intergénérationnel et tisser du lien social.

e) Les activités et la socialisation

La socialisation c'est l'intégration des normes et des valeurs d'une société à travers un processus psychique nourri par les premiers attachements puis par la vie collective. L'enfant porte en lui cette potentialité de relations qu'il cherche très tôt à exercer.

- **Le rôle majeur du langage et des relations adultes-enfants**

Le bébé est un être social par nature car il a besoin de l'autre pour satisfaire ses besoins vitaux. La première rencontre qu'il va faire c'est d'abord celle de l'adulte qui prend soin de lui. L'enfant va apprendre à se connaître grâce aux soins qu'on lui apporte et aux paroles qu'on lui adresse. C'est pourquoi, il est primordial de créer une relation de qualité avec l'enfant accueilli, une relation riche de respect, de douceur et de langage.

A La Bulle Enchantée, accompagner un jeune enfant dans sa socialisation, c'est donc favoriser des rencontres adulte-enfant individualisées dans un lieu collectif. L'adulte veille à prendre en compte l'individuel dans le collectif : il s'agit de prendre en compte ses préférences, ses particularités, et de prendre le temps de se poser avec un enfant qui en a besoin pour un moment privilégié.

Tout au long de la journée, la parole de la professionnelle reste son outil essentiel afin de créer et maintenir le lien avec l'enfant, de le sécuriser. La vie à plusieurs est complexe pour un jeune enfant qui doit partager avec d'autres l'espace, les jouets, l'attention de l'adulte, à une période de son développement où sa principale préoccupation est de se construire en tant que sujet. Parler à l'enfant, c'est lui signifier l'intérêt qu'on lui porte, c'est le reconnaître en tant qu'être humain.

A La Bulle Enchantée, sont parfois accueillis des enfants d'origine culturelle différente, parlant peu ou pas la langue française. L'équipe portera une attention particulière à cet enfant en apprenant si nécessaire quelques mots de sa langue d'origine, en privilégiant le langage non-verbal. Des activités autour des mots seront proposées à cet enfant : atelier langage, lectures, animations « Histoires de grandir » ...

Au fur et à mesure de la prise de conscience de lui-même, le petit enfant va de plus en plus affirmer sa volonté, son vouloir. Il exprime fortement aussi ses frustrations lorsqu'il ne peut accomplir ce qu'il veut faire ou obtenir. L'adulte va chercher à protéger l'activité de chacun d'abord en proposant un nombre suffisant de jouets. L'adulte peut aussi intervenir en cherchant à comprendre les intentions de chacun et en faisant des propositions pour qu'ils puissent les réaliser dans un cadre socialement

acceptable.

Les professionnelles vont ainsi accompagner l'enfant dans l'identification de ses propres émotions : « *tu es triste que ton papa soit parti* », « *j'ai l'impression que tu es fâché qu'Untel t'ait pris ton ballon* » ... Verbaliser, mettre en mots va permettre de donner du sens à ses ressentis. C'est à partir de cette connaissance de lui-même qu'il va pouvoir s'initier aux relations sociales.

C'est en faisant l'expérience d'être écouté, considéré, pris en compte que l'enfant va pouvoir écouter, considérer et prendre en compte l'autre.

- **Les activités sociales**

Bien sûr, en structure, toute activité devient sociale dès lors qu'elle est partagée. Mais certains temps de jeux permettent plus particulièrement de développer les compétences sociales.

- *Les jeux d'imitation dits jeux symboliques*

L'imitation joue un rôle majeur dans la socialisation. Le fait de jouer d'autres rôles permet de prendre conscience de l'existence de l'autre mais aussi de soi-même et de jouer en interaction. L'enfant va rejouer des situations vues ou vécues et ainsi développer sa pensée symbolique. C'est pourquoi, les jeux de « faire-semblant » sont en grande partie en libre accès : les poupées, la dinette, les outils de bricolage... Il est également intéressant de proposer de vrais objets du quotidien : gant de toilette, linge à plier, couverture, couche...

- *Les jeux de société*

Des jeux de société sur table sont régulièrement proposés. Au-delà de l'aspect ludique et langagier, ces jeux offrent une occasion pour l'enfant à partir de 2 ans d'apprendre à respecter certaines règles de vie en collectivité : attendre son tour, écouter l'autre. Les jeux coopératifs sont privilégiés afin de développer l'entraide.

- *Les ateliers langage*

L'objectif de « l'atelier langage » est de donner la possibilité à certains enfants d'avoir un temps plus individualisé avec l'adulte afin qu'il s'exprime davantage.

Dans un lieu calme, isolé du reste du groupe, la professionnelle emmène un ou 2 enfants et leur présente des outils dédiés à ces ateliers : cartes-imagiers, petites scénettes illustrées.

L'enfant est invité à dire ce qu'il voit, à montrer une image s'il ne peut pas dire des mots, mais aussi à écouter son binôme. C'est un moment privilégié, convivial pendant lequel l'adulte est particulièrement à l'écoute, attentif à ce que l'enfant est capable de dire, de montrer.

- **Les conflits entre enfants et les comportements agressifs**

Jusqu'à 18 mois, les enfants jouent « côte à côte » c'est-à-dire qu'ils sont chacun dans leur propre jeu. C'est la prise de conscience des jouets qui s'animent dans les mains d'un autre qui va accélérer le processus de socialisation, et souvent engendrer des comportements d'agressivité.

A La Bulle Enchantée, l'adulte dans une position d'observation bienveillante va accompagner les enfants en n'intervenant pas systématiquement dans les interactions. Parfois il est important de laisser les enfants régler leurs conflits eux-mêmes. D'autres fois, tout en consolant l'enfant agressé, l'adulte va intervenir en posant des mots sur ce qui s'est passé, en rappelant fermement les règles de la vie collective. Il peut alors être utile de séparer ces enfants dans des pièces distinctes et de leur proposer des activités à chacun.

Il est important de dire à l'enfant agressif qu'on désapprouve son geste (et pas lui...) : « *Il est interdit de taper* » plutôt que d'utiliser le « *tu* ». On peut l'aider à trouver des idées pour régler son problème sans taper : attendre un peu pour jouer avec le jeu convoité, libérer ses tensions en tapant sur un gros ballon...

Ayant posé des interdits et des limites, l'adulte se doit de réagir de manière cohérente et univoque face aux transgressions. Il est formellement interdit de répondre à une morsure par une autre, ou une tape par une tape car l'enfant risque d'en conclure que ce sont là des modes de communications acceptables. La professionnelle doit signifier immédiatement à l'enfant son désaccord d'une manière

ferme et ajustée et peut contraindre l'enfant à s'isoler momentanément, afin de préserver le calme et la sérénité du groupe.

Le cas des enfants mordeurs : En collectivité, il est fréquent d'être confronté au problème des enfants qui se mordent. La morsure est un geste banal, passager et très courant chez les tout-petits qui disparaît généralement quand l'enfant devient plus à l'aise dans son langage.

La morsure est souvent une décharge brutale de tension, de frustration qui submerge l'enfant et qu'il ne sait pas encore exprimer par des mots.

La professionnelle va signifier à l'enfant qu'il a le droit d'être en colère, frustré, de se sentir malheureux, mais qu'il lui est interdit de faire du mal aux autres. L'adulte peut aider l'enfant à comprendre ce qui le perturbe, à atténuer son malaise intérieur.

- **Le respect des règles**

Au quotidien, les professionnelles veillent au bien-être de chacun dans le collectif. Il est pour cela indispensable d'assurer un cadre sécurisant en posant certaines règles de vie claires au groupe d'enfants. Poser des limites, c'est faire entrer l'enfant dans un monde social où il devra trouver des compromis entre ses propres désirs, sa sécurité physique et la réalité de la vie collective.

En structure, se côtoient des enfants différents qui ne reçoivent pas la même éducation dans leur milieu familial. Cependant, ils devront progressivement accepter les mêmes règles de vie en collectivité.

En voici quelques exemples :

- Règles à respecter pendant le repas : venir à table sans son « doudou », respecter une ambiance calme, rester assis pendant le repas, attendre son tour pour être servi...
- Règles à respecter pendant la sieste : ne pas faire de bruit dans le dortoir afin de respecter le sommeil des autres, se lever sans déranger les copains...
- Règles à respecter pendant les activités : ne pas faire de mal aux autres, ne pas arracher un jouet des mains, mettre une blouse pour faire de la peinture...

CONCLUSION

Ce projet reflète le fonctionnement et les pratiques professionnelles de la grande crèche « La Bulle Enchantée ». Sa réécriture a permis d'actualiser projets mis en place et objectifs éducatifs communs aux deux sections.

La volonté d'avoir deux sections d'enfants d'âges mélangés accompagnées par une équipe pluridisciplinaire, permet une dynamique créative de qualité au sein de la structure.

L'équipe s'adapte et s'investit auprès de chaque famille quel que soit le mode d'accueil (occasionnel, régulier, urgence) ou la situation (actifs ou non, familles vulnérables, enfant porteur de handicap) grâce à des temps et des supports d'échanges riches.

L'espace ainsi que les propositions éducatives variées sont pensés afin d'accompagner au mieux le développement global de l'enfant. En favorisant son autonomie dès le plus jeune âge, pour ensuite l'amener vers l'apprentissage du vivre ensemble. Ceci en lui apportant repères et règles au quotidien.

Ce projet éducatif et pédagogique, en tant qu'outil de communication, sera amené à évoluer au fur et à mesure de nos réflexions, de nos observations ainsi que des apports des intervenants extérieurs.

PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE



PROJET SOCIAL

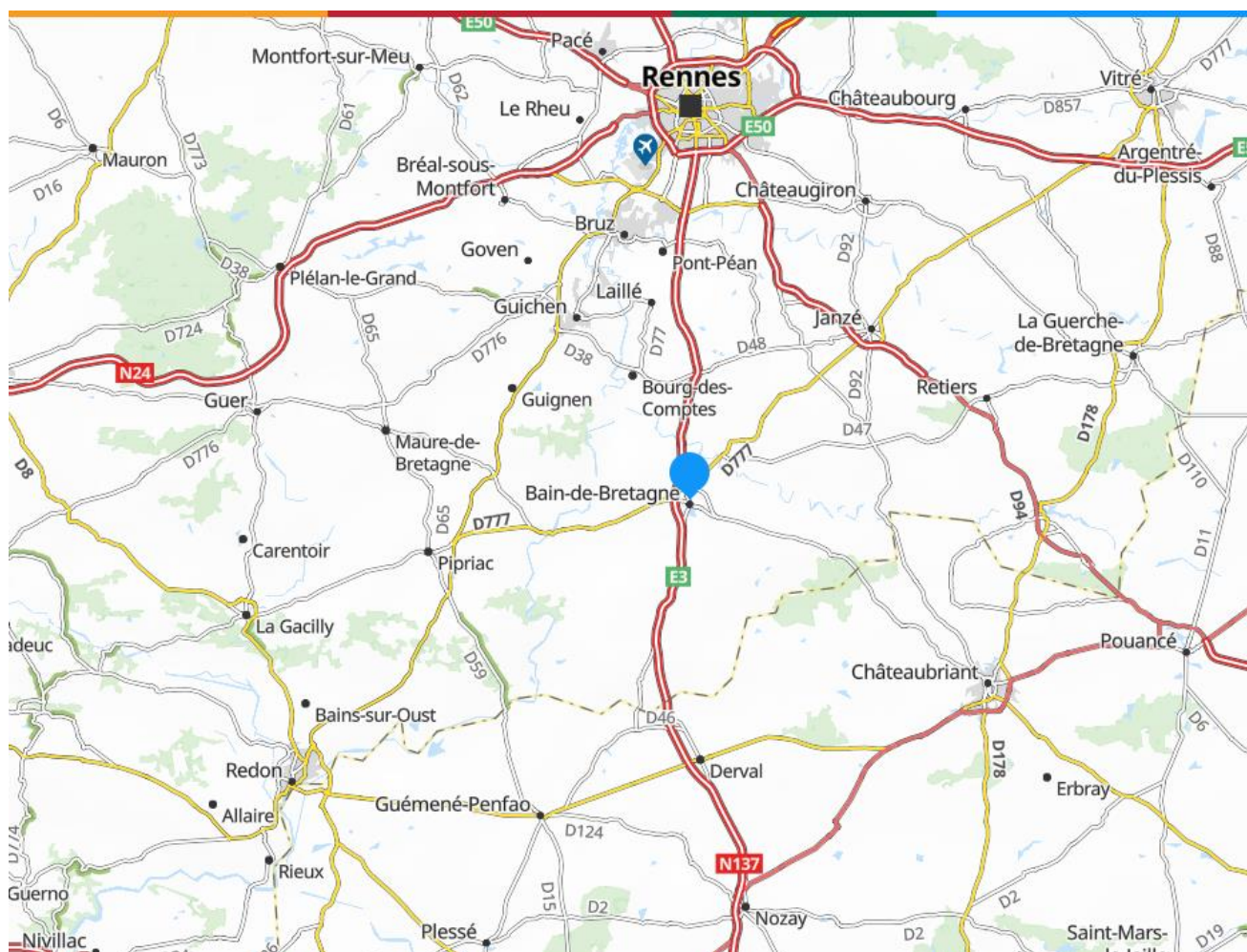
PRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

Bain de Bretagne est une commune située sur l'**axe de communication structurant** Rennes — Nantes (voie expresse N 137), au sud du département de l'Ille et Vilaine, à environ 30 km de Rennes et 70 km de Nantes.

La commune ressent l'influence de l'agglomération rennaise, car distante de 30 km et accessible par voie expresse. Elle fait maintenant partie de la troisième couronne urbaine, ce qui la rend attractive en termes d'installations de nouveaux ménages. En effet, ceux-ci peuvent quitter l'agglomération rennaise en vue de construire un premier logement à Bain de Bretagne.

Cependant, elle garde encore un rôle de centre urbain important, de pôle d'équipements et de services dans cette partie sud du département, à dominante rurale, sans autre pôle urbain majeur.

La commune de Bain de Bretagne est au centre d'un maillage routier développé avec la RN **137** (voie expresse Rennes-Nantes), la RD 777 (axe nord-est permettant de relier Janzé puis Vitré), la RD 772 permettant de joindre Redon, ainsi que de nombreuses voies de desserte locales.



Situation administrative et intercommunale

Chef-lieu de canton, la commune dépend de la Sous-Préfecture de Redon. Elle fait aussi partie de la Communauté de Communes Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC), communes des cantons de Bain de Bretagne et du Grand-Fougeray et du Pays des Vallons de Vilaine.

Les bureaux de la Communauté de communes sont présents sur la commune.

La commune accueille aussi une antenne délocalisée du Conseil Départemental.

La communauté de communes BPLC

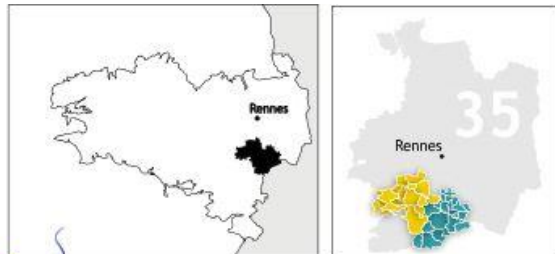


BPLC

Le Pays des vallons de Vilaine

NOTRE TERRITOIRE

+ de 75 000 habitants
38 communes
2 intercommunalités



En gris clair, communauté de communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté

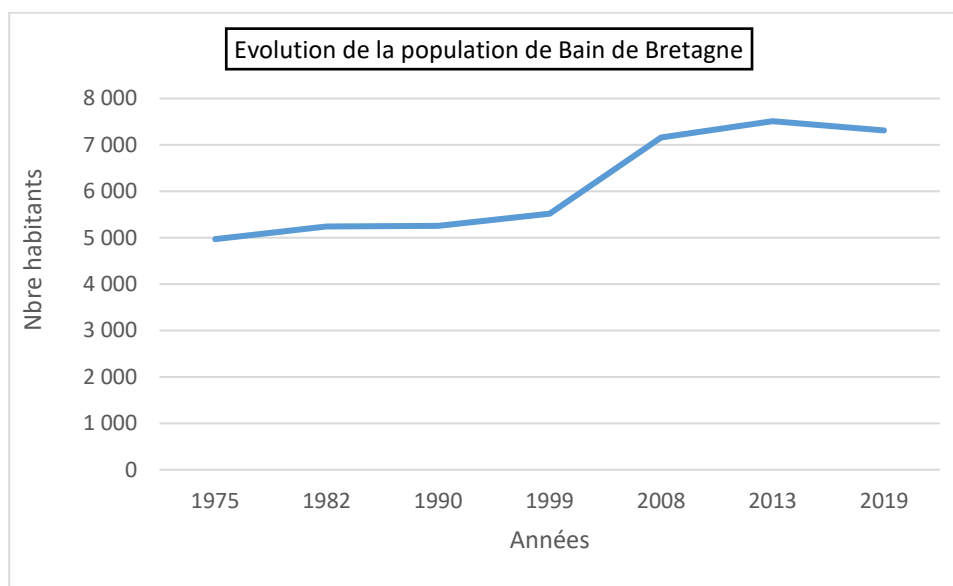
En gris foncé, communauté de communes de Bretagne Porte de Loire Communauté

EVOLUTION ET REPARTITION DE LA POPULATION

Au dernier recensement de 2019, la commune comptait 7 314 habitants.

Années	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population Totale	4 970	5 241	5 257	5 516	7 162	7 512	7 314

Source : INSEE



	Situation en 2008	Situation en 2013	Situation en 2019
Population totale	7 162 habitants	7 512 habitants	7 314 habitants
	Entre 1999 et 2008 :	Entre 2008 et 2013 :	Entre 2013 et 2019 :
Taux de croissance annuel moyen	+2,9%	+1%	-0,4%
du au Solde migratoire en %	+2,8	+0,7	-0,3
du au Solde naturel en %	+0,1	+0,2	-0,1
Taux natalité (pour 1000)	13,3	12,5	9,6
Taux de mortalité (pour 1000)	11,8	10,1	10,9

Source : INSEE

La commune a connu une évolution régulière depuis 40 ans, avec cependant une accélération ces 20 dernières années. En effet, la population de la commune a augmenté de 3 500 habitants entre 1999 et 2019, soit une progression de 32%.

En 2019, on constate un tassement, voir un léger fléchissement. Cependant les programmes immobiliers en projets depuis 2019 ont relancé l'évolution de la population en 2022.

Ce développement de la population a longtemps été porté par un solde migratoire positif (constructions de logements) et dans les dernières années d'un solde naturel en augmentation (nombreuses naissances suite à l'arrivée de jeunes ménages ayant construits sur la commune). En 2019, le fléchissement se porte sur ces deux indicateurs.

En 2020, la commune retrouve un solde naturel positif.

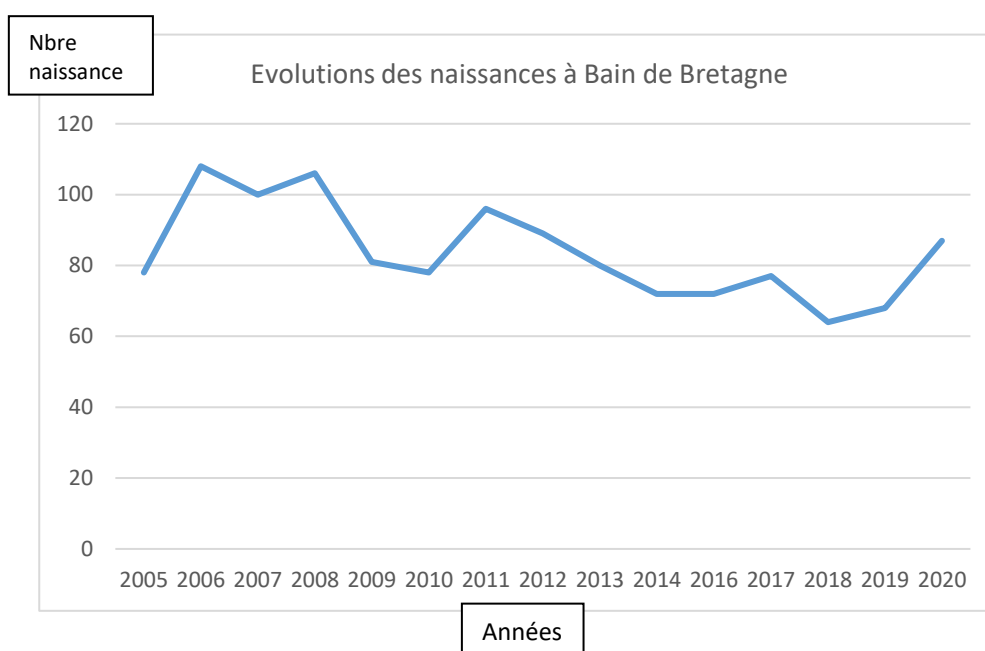
Le nombre de naissances domiciliées sur la commune depuis 2005 tourne en moyenne autour de 70 à 100 par an. Il a cependant eu tendance à baisser depuis 2008. On retrouve cette même tendance sur le territoire de la communauté de communes depuis 2011 (- 6% par an en moyenne entre 2010 et 2013). L'année 2020 marque l'année du retour à une augmentation des naissances sur la commune et sur le territoire communautaire.

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020
78	108	100	106	81	78	96	89	80	72	72	77	64	68	87

Source : INSEE et CAF

En 2020, le territoire communautaire a aussi connu une évolution des naissances, passant de 326 en 2018, 337 en 2019 et 360 en 2020.

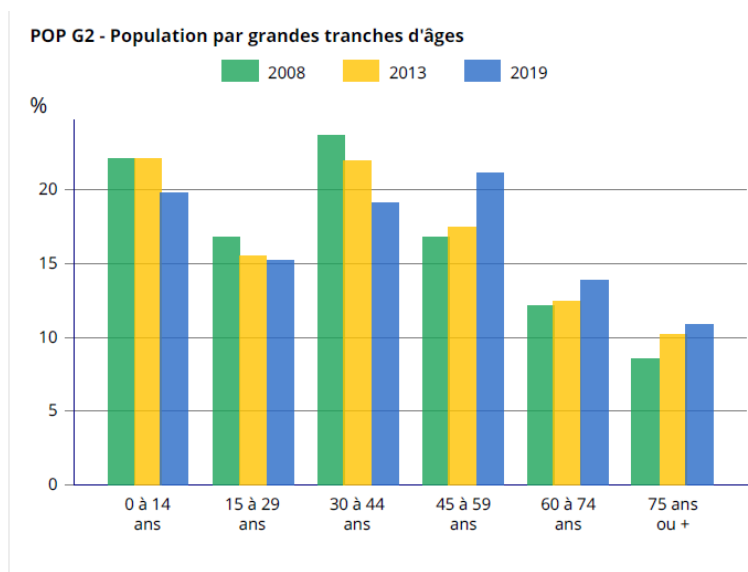
Les naissances sur Bain de Bretagne représentent 24% des naissances de la communauté de communes.



Répartition de la population par tranche d'âge.

	2008	2013	2019
0 à 14 ans	22,1%	22,1 %	19,8%
15 à 29 ans	16,8%	15,6%	15,2%
30 à 44 ans	23,7%	22,0%	19,1%
45 à 59 ans	16,8%	17,5%	21,1%
60 à 74 ans	12,1%	12,5%	13,9%
+75 ans	8,6%	10,2%	10,9%

Source : INSEE RGP



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Au niveau de l'évolution de la population par tranches d'âges entre 2008 et 2019, on constate :

- Une tendance vers un vieillissement de la population surtout en 2019 avec une forte représentation de la tranche d'âge des 45-59 ans. Il s'agit de familles n'ayant plus d'enfants en bas âge et s'orientant vers la retraite.

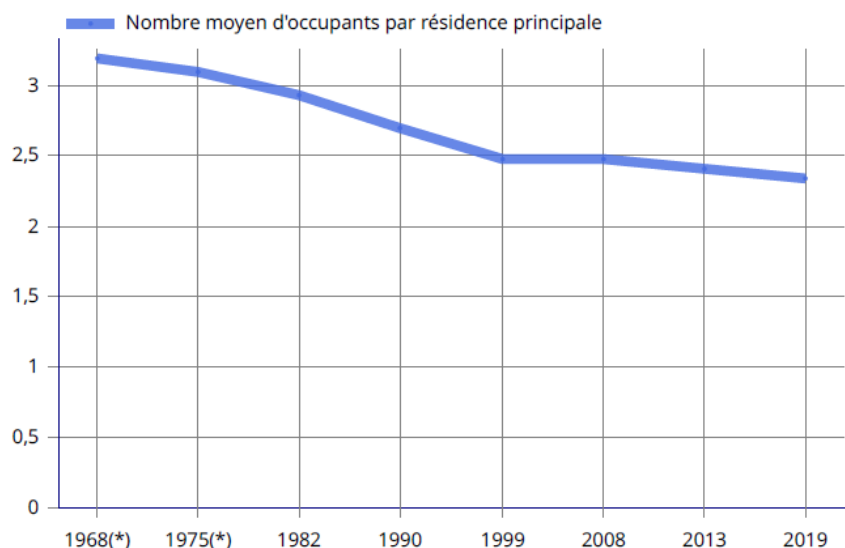
Il faut espérer que les opérations immobilières en cours permettront l'arrivée de populations plus jeunes.

Structuration des ménages et évolution des familles

	2008	2013	2019
Nombre de ménages et répartition selon la composition de la famille	2 761	2 956	3 002
Ménages d'une personne			
Hommes seuls	12,1%	11,7%	12,1%
Femmes seules	16,6%	18,7%	19%
Autres	1,7%	1,0%	1,3%
Ménages avec familles se composant :			
couple avec enfant(s)	36,5%	34%	29,4%
famille monoparentale	6,8%	6,1%	8,2%
couple sans enfant	26,4%	28,6%	29,9%

Source : INSEE

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Une structuration des familles qui confirme une évolution vers des familles de moins en moins nombreuses mais surtout de plus en plus de familles monoparentales (femmes seules avec un ou plusieurs enfants).

Les statistiques de la CAF en 2020 illustrent que sur les 1 519 familles allocataires CAF, 16,98% sont des familles monoparentales avec enfants. La proportion est forte sur la commune par rapport à la moyenne communautaire et départementale.

		Allocataires avec enfants (*)				Allocataires sans enfant (*)	
		Couples avec enfants		Monoparents			
BAIN DE BRETAGNE	2020	616	40,55%	258	16,98%	645	42,46%
CC BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	2020	3 079	52,71%	724	12,40%	2 038	34,89%
ILLE ET VILAINE	2020	84 224	34,85%	28 703	11,88%	128 749	53,27%

(*) Concerne les enfants à charge au sens des Prestations Familiales.

Familles et activités professionnelles

		Taux de parents biactifs ayant des enfants de :		
		0 / 2ans révolus	3/5 ans révolus	6/17 ans révolus
Bain de Bretagne	2005	63,36%	67,51%	67,09%
	2010	68,73%	70,93%	68,21%
	2013	66,38%	71,07%	76,11%
	2020	58,64%	70,24%	76,19%
Cté Cnes	2013	70,24 %	75,31 %	78,56 %
	2020	67,88%	76,07%	77,46%
Département	2013	63,98%	67,49 %	74,17%
	2020	63,06%	68,49%	74,45%

Source : CAF

Taux de parents biactifs : proportion de parents dont les 2 travaillent ou le parent isolé travaille, ou titulaire d'un Contrat aidé, de travailleurs indépendants. Données CAF.

Les chiffres de la CAF montre une diminution de la proportion de familles de parents biactifs entre 2013 et 2020 pour les 0/2 ans. En 2020, la commune est assez éloignée des moyennes communautaires et départementales. La tendance s'inverse pour les 3/5 ans.

Pour les 0-2 ans, la proportion plus faible de biactifs peut s'expliquer par plus de chômage en 2020 et/ou plus de parents en congés parentaux.

		Allocataires avec enfants				Allocataires sans enfant		% de familles nombreuses sur les familles avec enfants (3 enfants et +)
		Couples avec enfants		Monoparentale				
Bain de Bretagne	2005	675	57,40%	105	8,93%	396	33,67%	26,92
	2009	688	54,09%	131	10,30%	453	35,61%	28,82
	2013	704	50,39%	198	14,17%	495	35,43%	26,61
	2020	616	40,55%	258	16,98%	645	42,46%	22,77%
Cté Cnes	2013		66,50%		10,70%		22,81%	24,95
	2020		52,71%		12,40%		34,89%	22,98%
Département	2013		43,56%		11,71%		44,73%	23,87
	2020		34,85%		11,88%		53,27%	22,53%

Source CAF

- Augmentation de la proportion de familles monoparentales, avec une proportion supérieure au % départemental et intercommunal pour Bain de Bretagne : besoins de garde et de logements spécifiques, des familles souvent plus fragilisées au niveau économique et social.
- En 2020, la commune se rapproche des moyennes départementales et communautaires pour la proportion de familles nombreuses.

Depuis 1982, la taille des ménages a diminué pour passer de pratiquement 3 personnes en moyenne à moins de 2,4 personnes en 2019.

Ce phénomène s'explique par le développement des familles monoparentales, mais aussi par la décohabitation des jeunes. La commune dispose d'un foyer de jeunes travailleurs géré par la Communauté de communes depuis 2006.

Elle ne dispose pas de foyer-logement, on peut donc penser que de plus en plus de personnes âgées restent plus longtemps seules à leur domicile, nécessitant le développement des services d'aide à domicile (ADMR, en 2019 arrêt des aides à domicile du CCAS...).

Par contre, la commune compte un établissement d'hébergement permanent pour personnes âgées (de plus de 81 ans).

Un projet immobilier est en réflexion pour proposer une résidence pour Séniors (petits logements en centre-ville pour des personnes valides retraitées sans besoin d'accompagnement médical). Les demandes émanent aussi bien de personnes de Bain de Bretagne que des communes environnantes.

L'évolution de la population s'est traduite par une évolution des familles, avec l'arrivée d'une classe moyenne jeune avec enfants en bas âge dans les lotissements. Ces familles ont eu une incidence sur les structures d'accueil scolaires et sur les besoins en termes de petite enfance.

Evolution de la richesse des familles :

Entre 2009 et 2013, on constate les situations suivantes :

- Une augmentation de la part des familles très modestes (QF inf à 457 €) mais un % toujours inférieur à la moyenne départementale (8,5% contre 11%).
- Une stabilité du % de familles "moyennes" (QF entre 578 et 941 €) autour de 33% contre 30% au niveau départemental.
- Une augmentation de la part des familles "aisées" (QF de plus de 1500 €) qui passe de 7% à 11,7% contre 10,8 % au niveau départemental.

Répartition des familles allocataires avec enfants en 2009 selon les quotients familiaux			
Catégories de QF	Nombre	%	Reference Dpt 35 en %
0 € - 457 €	62	7,7%	11,1%
458 € - 519 €	21	2,6%	3,9%
520€ -577 €	36	4,4%	4,8%
578 € -941 €	269	33,2%	29,3%
941 € - 1 500 €	220	27,2%	25,9%
1 500 € et +	59	7,3%	7,8%
Ressources non connues	143	17,7%	17,2%
TOTAL	810	100%	100%
Répartition des familles allocataires avec enfants au 31 décembre 2013 selon les quotients familiaux			
Catégories de QF	Nombre	%	Reference Dpt 35 en %
0 € - 457 €	76	8,48%	11%
458 € - 519 €	33	3,68%	3,10%

520€ -577 €	37	4,13%	3,80%
578 € -1 020€	302	33,71%	30,30%
1 021€ - 1 500 €	222	24,78%	23,70%
1 500 € et +	105	11,72%	10,80%
Ressources non connues	121	13,50%	17,30%
TOTAL	896	100%	100%

Sources : CAF

(Pour comparaison, tarif de base au niveau de la commune : 751-950 de QF)

Pour 2020, les données CAF sont les suivantes (changements des tranches de QF donc plus difficile pour faire des comparaisons)

		Repartition des familles allocataires avec enfants au 31 décembre 2020 selon les quotients familiaux (*)							
		Catégorie QF 0 - 460 €	Catégorie QF 461 - 530 €	Catégorie QF 531 - 700 €	Catégorie QF 701 - 1 105 €	Catégorie QF 1 106 - 1 500 €	1 501 € et +	Ressources non connues	TOTAL
BAIN DE BRETAGNE	Nombre	73	36	88	250	225	180	22	874
	%	8,35%	4,12%	10,07%	28,60%	25,74%	20,59%	2,52%	100,00%
CC BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	Nombre	207	94	353	1 149	1 195	740	65	3 803
	%	5,44%	2,47%	9,28%	30,21%	31,42%	19,46%	1,71%	100,00%
ILLE ET VILAINE	Nombre	10 659	4 204	12 036	29 566	27 081	27 297	2 084	112 927
	%	9,44%	3,72%	10,66%	26,18%	23,98%	24,17%	1,85%	100,00%

(*) Quotient familial Cnaf :

1/12ème des revenus annuels déclarés + Prestations familiales/nombre de parts

Nombre de parts = 2 (parents ou allocataire isolé) + 1/2 part par enfant à charge

Pour les familles de 3 enfants et + : 1/2 part supplémentaire

En 2020, on peut noter une forte proportion de familles dans la première tranche de QF par rapport à la moyenne communautaire mais proche de la moyenne départementale. Il en est de même pour la seconde tranche de QF. Concernant la tranche de QF + de 1 500, les proportions sont proches entre Bain de Bretagne et le territoire communautaire, mais la proportion est passée de 10,8% à 20,59% entre 2013 et 2020.

=> Cela illustre donc une structuration des familles baines qui s'étire plus vers les "extrêmes" (bas et hauts revenus) et beaucoup moins homogènes qu'au préalable. Les situations sociales et le traitement de ses situations sont donc très différents et complexes à appréhender.

Pour mémoire, les tranches de Quotient familial mis en place par la commune pour les tarifs cantine scolaire, et ALSH sont les suivantes :

N° de la tranche	Tranche de quotient familial des familles	Modulation à appliquer aux tarifs de base
Tranche 1	0 - 457 €	- 40,00 %
Tranche 2	458 - 578 €	- 30,00 %
Tranche 3	579 - 750 €	- 20,00%
Tranche 4	751 - 950 €	Tarif de base
Tranche 5	951 - 1 250 €	+ 5,00 %
Tranche 6	1 251 - 1 500€	+ 7,00%
Tranche 7	1 501 - 2 000 €	+ 10,00%
Tranche 8	+ 2 000 E, ressources non connues, familles hors commune de Bain de Bretagne	+ 15,00 %

La Tranche 1 correspond au tarif à 1€ pour la restauration scolaire.

La commune doit aussi intégrer l'accueil de nouvelles familles, comme les familles des gens du voyage et des demandeurs d'asile.

En effet, depuis 2007 la commune dispose d'une aire d'accueil des gens du voyage de 12 emplacements, soit 24 caravanes (aire gérée par la communauté de communes) : en 2008, 7 enfants

fréquentent régulièrement l'école maternelle publique. En 2015/2016, 55 enfants ont été scolarisés plus ou moins régulièrement, pouvant aller jusqu'en mars 2016 jusqu'à une quinzaine d'enfants en même temps (incidences non négligeables sur la vie de l'école et sur les services périscolaires). Cette fréquentation reste similaire en 2020.

La commune a aussi été choisie par le CADA des Vallons de Vilaine pour accueillir des familles de demandeurs d'asiles (il y a une dizaine d'années, une trentaine de personnes étaient logées dans un hôtel de la commune et dans 2 logements gérés par le CADA. La proportion est moindre depuis 4-5 ans et le nombre de familles se stabilise (suivi par le CADA, appui d'une association locale Accueillir au Pays), mais cela entraîne des besoins en terme sociaux, de suivi et d'accompagnement de ces familles.

		% de familles < ou = au seuil des bas revenus	% familles dont les prestations >=50% des ressources	% d'enfants 6/18 bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire
Bain de Bretagne	2005	13,80%	14,30%	60,40%
	2010	15,20%	20,70%	56,30%
	2013	15,70%	23,20%	54,10%
	2020	11,88%	21,71%	54,25%
Cté de Cnes	2013	13,90%	16,00%	52,30%
	2020	9,74%	14,09%	50,82%
Département	2013	16,80%	25,10%	49,60%
	2020	11,05%	20,97%	48,93%

Source CAF : En 2009, le seuil de bas revenu était de 942€. En 2013, il est de 1021€ et en 2020 de 1 105 €.

On constate qu'entre 2005 et 2013, la proportion des familles allocataires sous le seuil des bas revenus a fortement progressé (à comparer avec prudence car ce seuil est différent entre les années). C'est un peu moins le cas en 2020.

Cela illustre les changements de population qui ont lieu sur la commune : les familles modestes, voire très modestes sont proportionnellement assez représentées par rapport à la moyenne départementale en 2020 et beaucoup plus que le territoire communautaire.

Certains paramètres amènent à penser qu'une partie des familles de la commune a une situation sociale et économique difficile : développement de l'activité des Restos du Coeur et du nombre de bénéficiaires (l'association accueille des familles des communes alentours aussi), en termes d'aide du CCAS (bon alimentaire), impayés au niveau des services périscolaires, nombre de familles assujettis à la tranche de QF pour les repas à 1€.

LES LOGEMENTS

	2008	2013	2019
Nbre logements	3 058	2 372	3 415
<i>dont résidences principales</i>	<i>2 759</i>	<i>2 961</i>	<i>3 011</i>
<i>dont résidences secondaires</i>	<i>131</i>	<i>90</i>	<i>74</i>
Part des logements vacants %	5,5%	9,5%	9,7%
Part des ménages propriétaires de leur logement	66,5 %	66,2%	66,0%

La commune a connu d'importantes opérations immobilières privées (lotissements pavillonnaires) en 2003-2005 et aussi après 2006, mais en proportion plus faible cependant. Cette arrivée de population a été très importante depuis 2003, puisque plus de 400 logements se sont construits entre 2003 et 2006. Ces logements sont principalement des maisons individuelles localisées dans 4 lotissements privés au nord et à l'est de l'agglomération (La Croix Blanche, La Fresnais, Les Jardins de la Noé et La Haute Chapelle).

Depuis 2015 environ, les programmes immobiliers se sont stabilisés sur une fréquence d'environ 15 à 20 permis de construire de maison neuve par an.

Depuis 2020, la commune connaît à nouveau un développement d'opérations immobilières portant à l'accueil d'environ 600 logements d'ici 2030.

L'augmentation de la part de logements vacants en 2012 confirme le constat en Mairie du peu d'opérations de réhabilitation en centre-ville (effet crise).

Années	2008	2013	2019
Nombre de logements sur la cne	3 058	3 372	3 415
- Part des maisons (%)	82,4%	78,2 %	78,5 %
- Part des appartements (%)	16,9 %	21,6 %	21,5%

Années	2008		2013		2019	
NOMBRE DE LOGEMENTS SUR LA COMMUNE	3 058		3 372		3 415	
Résidences principales	2 759	90,2%	2 961	87,8%	3 415	88,2%
Résidences secondaires	131	4,3%	90	2,7%	74	2,2%
Logements vacants	168	5,5%	321	9,5%	330	9,6%

Sources : INSEE

Part des logements sociaux

Le nombre de logements HLM sur la commune était de 147 en 2008, 121 en 2013 et 115 en 2019. (Source INSEE).

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale (part des ménages en %) :

	2008 revoir	2013	2019
Depuis moins de 2 ans	19,2 %	17,1 %	12,2%
De 2 à 4 ans	22%	19,3%	19,6%
De 5 à 9 ans	14,8%	20,5%	18%
10 ans et plus	44%	43,2%	50,2%
TOTAL (en %)	100%	100%	100%

Source : INSEE

En 2013, 17 % des ménages avaient emménagé à Bain de Bretagne depuis moins de 2 ans. Ce taux est passé à 12,2% en 2019. Cela illustre une plus faible rotation des familles sur la commune ses dernières années et moins d'emménagements (moins d'opérations immobilières). Ce taux devrait repartir à la hausse à partir de 2020.

En 2019, 37,6 % des ménages sont installés sur la commune depuis 2 à 9 ans (36% en 2008, 40% en 2013). Cela reste stable depuis 10 ans. L'installation des familles en nombre s'est surtout faite suite aux opérations immobilières de 2004-2006 en termes de résidences principales et d'accession à la propriété. Les grandes opérations immobilières recommencent à se développer depuis 2020.

En 2010, la commune a élaboré un Projet Urbain plus global avec des scénaris de développement de la commune à échéance 2050. Il a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau PLU approuvé en décembre 2014. Le PLU a repris les préconisations du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine qui tenant compte d'une évolution moyenne de la population (objectif d'atteindre les 8 000 habitants d'ici 2015), prévoient environ 70 à 80 constructions par an sur 10 ans. Depuis 2014, la commune était plutôt sur une base de 15 à 25 constructions neuves par an. Depuis 2020, les constructions reprennent.

LA POPULATION ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES

En 2019, la commune compte 4 442 personnes de 15 à 64 ans dont 74,8 sont des actifs (3 322 personnes). Sur ces actifs, la proportion d'actifs ayant un emploi a diminué entre 2013 et 2019, passant de 70,4 à 67,4%. On constate donc une augmentation des actifs sans emplois.

Années	2008	2013	2019
Répartition de la population de 15 à 64 ans (nombre Total)	4 353	4 507	4 445
ACTIFS de 15 à 64 ANS	3 330	3 434	3 325 (74,8%)
Dont Actifs ayant un emploi %	70,9%	70,4%	67,4%
Dont Actifs sans emplois (chômeurs)%	5,6 %	5,7%	7,4%
Population inactive (élèves, étudiants, retraités, autres)	23,5%	23,8%	1 120 25,2%

- Répartition des actifs ayant un emploi par secteurs d'activité en % :

Activités/Années	2008	2013	2019
TOTAL ACTIFS AYANT UN	3 086	3 185	3 008
Agricole	3,8%	4,6%	3,4%
Artisans, commerçants, chef entreprise	5,4%	4,2%	6,7%
Cadres supérieurs	10,1%	14%	12,5%
Professions intermédiaires	24,9%	24,7%	27,5%
Employés	26,2%	27,8%	25,4%
Ouvriers	29,6%	24,7%	24,5%

Source : INSEE

La commune dispose d'un tissu de commerces en centre-ville qui arrive à se maintenir en termes de nombre de commerces et de leur diversité. Elle compte aussi une importante zone d'activités gérée par la Communauté de communes, à Château Gaillard (80 ha principalement

de surfaces commerciales). Cette zone est en pleine extension sur une trentaine d'hectares depuis 2020 environ. Le secteur tertiaire est important (hôpital-maison de convalescence, administrations territoriales, écoles, collèges, lycées,).

Enfin, il est intéressant de noter que 51,5% des emplois sur la commune sont occupés par des femmes salariées (même proportion en 2008 et 2013). Sur l'ensemble des salariés de 15 ans et plus, 32% sont des femmes travaillant à temps partiel, contre 6% pour les hommes.

La commune connaît d'importantes migrations alternantes au niveau des actifs.

Années	2008	2013	2019
Part des Actifs (de 15 ans et plus) ayant un emploi travaillant dans la commune de résidence Bain de Bretagne	39,2%	40,9%	38,3%
Part des Actifs (de 15 ans et plus) ayant un emploi travaillant hors de sa commune de résidence Bain de Bretagne	60,8%	59,1%	61,7%

Source : INSEE

De plus en plus, la commune accueille des familles s'installant à mi-distance entre Rennes et Nantes, ces familles par contre sont assez volatiles dans le temps et ne se fixent pas forcément sur la commune à terme.

PRESENTATION ET EVOLUTION DES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

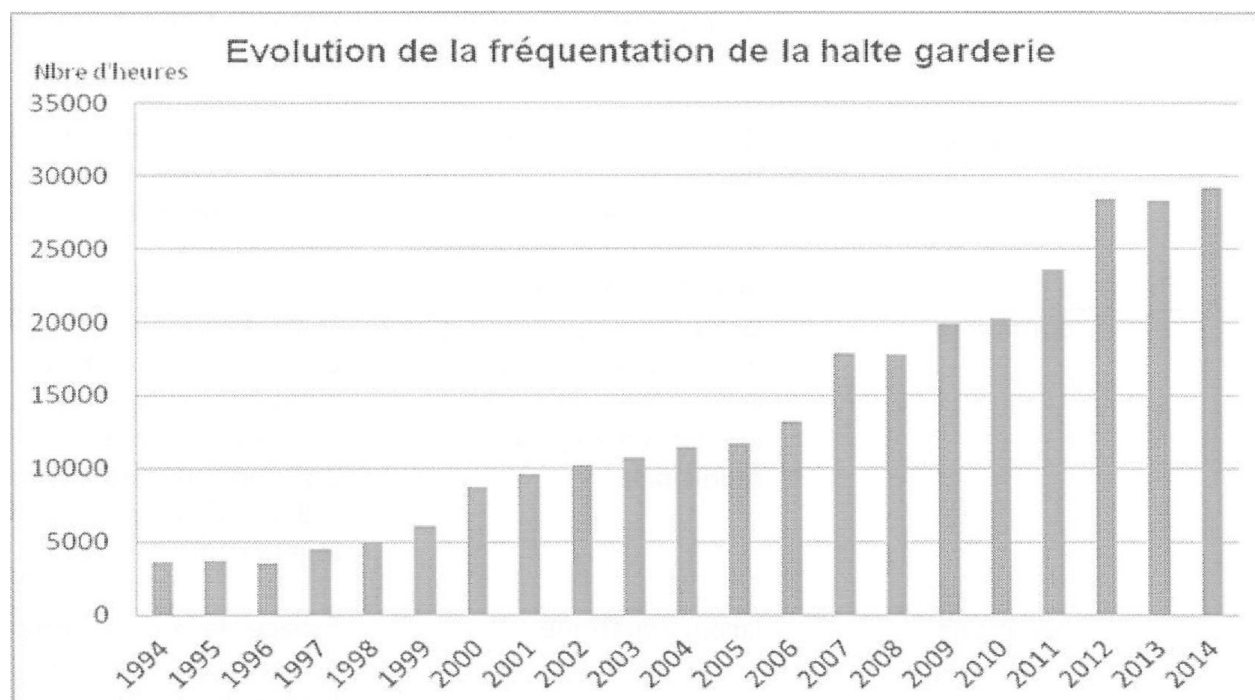
La commune compte un niveau d'équipement important :

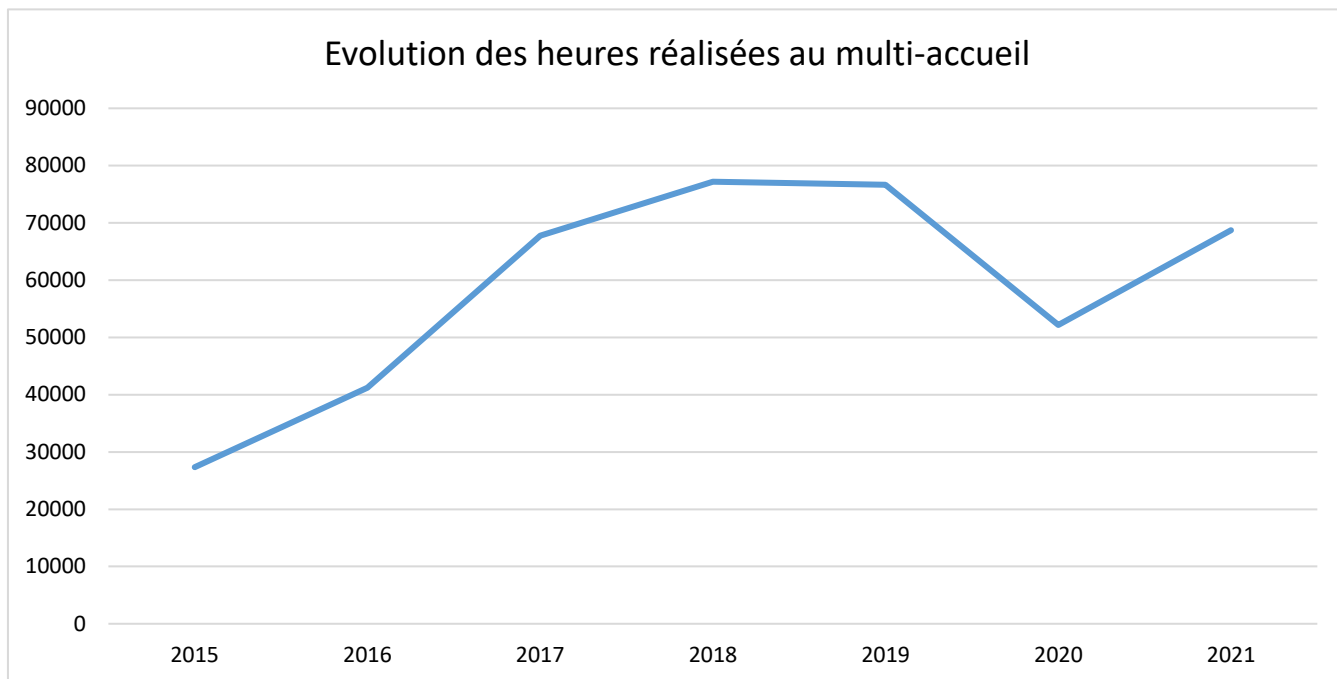
- Au niveau scolaire : deux groupes scolaires publics (Henri Guérin et La Guédélais) et un groupe privé (Sainte Anne avec deux sites sur la commune), deux collèges (Le Chêne Vert et Saint Joseph) et deux lycées (Jean Brito et Lycée technique Saint Yves). Une importante gare routière permet d'accueillir les 2000 à 3000 élèves qui prennent les cars scolaires. Présence aussi d'un IME. La commune prévoit de construire un nouveau groupe scolaire en 2024 pour remplacer le site vieillissant d'Henri Guérin
- Au niveau des effectifs scolaires des écoles publiques, les arrivées de population et les opérations de construction de logements se sont traduites par l'ouverture de 5 classes entre 2002 et 2006 (3 en élémentaire et deux en maternelle). Cependant depuis quelques années, la population fluctue beaucoup tout au long de l'année se traduisant aussi bien par des ouvertures que des fermetures de classes. La commune, comme le sud du département, a tendance à perdre des jeunes enfants, ce qui s'est traduit ces deux dernières années par des fermetures de classes. En 2022/2023, maintien du nombre de classes (9 à la Guédélais et 10 à Henri Guérin).
- Au niveau sportif : la piscine communale est fermée depuis fin 2018 du fait de son obsolescence. Les travaux du nouveau centre aquatique, sur le même site que l'ancienne piscine, porté par la communauté de commune ont démarré en 2022.
- 3 salles omnisports dont un projet de remplacement de la salle la plus ancienne pour un équipement neuf en projet en 2023-2024, un tennis couvert, 2 terrains de football en herbe et 1 terrain stabilisé, un dojo, 1 salle de tennis de table, deux tennis plein air, 2 terrains de rugby dont 1 synthétique, un club nautique, 2 salles de danse, 1 city stade, 1 local palet.

- Au niveau culturel : une école de musique associative, une salle des Fêtes polyvalente, une médiathèque, un cinéma associatif de deux salles, différentes salles d'activités pour les associations. Un projet de salle de spectacle est à l'étude mais avec une réalisation sur le futur mandat municipale (pas avant 2026).
- Au niveau de l'enfance et de la jeunesse : L'ouverture d'une halte-garderie parentale en 1990, et son évolution permanente a conduit la municipalité à finaliser le projet de réhabilitation et de construction d'un nouveau bâtiment pour créer un multi-accueil de 40 places.

Les grandes étapes de la halte-garderie vers le multi-accueil de 40 places

Années	Evènements
1994	Ouverture de la halte-garderie parentale
Mars 1999	1 ^{ère} journée continue
Septembre 2000	2 ^{ème} journée continue
Septembre 2002	3 ^{ème} journée continue
Janvier 2006	4 ^{ème} journée continue
2007	Passage de 16 à 20 enfants
1 ^{er} janvier 2008	Municipalisation
Octobre 2011	5 ^{ème} journée continue
Mai 2015	Début des travaux d'extension et de réhabilitation afin d'évoluer vers un Multi-accueil de 34 places fin août 2016
Août 2016	Ouverture du multi-accueil à 34 places
Août 2017	Agrément pour 40 places





Les équipements existants sont un Multi-accueil de 40 places, un Accueil de loisirs (un numéris clausus fixé à 95 en 2022 suite à une augmentation importante des inscriptions), un Espace Jeunes/un Pij/un espace multimédia communautaires et diverses associations intervenantes dans ce secteur (assistantes maternelles, MAM, RPE intercommunal...).

La commune dispose aussi d'une importante structure d'accueil pour les personnes âgées, l'Hôpital Saint Thomas de Villeneuve avec de nombreux services : maison de convalescence, unité de médecine, unité de soins palliatifs, des hébergements temporaires et permanents pour les personnes âgées, une unité d'accueil pour des adultes handicapés vieillissants). Cet établissement est le premier employeur de la commune avec 275 équivalents temps plein.

Un important ESAT est aussi présent sur la commune (comprenant, entre autres, une pépinière, un restaurant et une activité de torréfaction pour du café d'agriculture équitable, un foyer de vie).

Actuellement, la commune accueille une brigade territoriale de gendarmerie et une brigade autoroutière de gendarmerie sur un même site ainsi qu'un centre de secours (SDIS)

PRESENTATION DETAILLEE DES STRUCTURES INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE

Les structures d'accueil enfance et petite enfance sur la commune :

NOM	STATUT	ACTIVITES	CAPACITES D'ACCUEIL et FONCTIONNEMENT
Multi-accueil Municipal La Bulle Enchantée	Communale depuis le 1 ^{er} janvier 2008	Multi-accueil pour les 0-5 ans qui passera à 0-3 ans en 2023 faute de capacités d'accueil suffisante par rapport aux demandes de la population, accueillant les enfants baignés (70% environ) et de la Communauté de communes (pas plus de 30%)	34 places dont 28 réguliers et 6 occasionnels Passage en Multi-accueil de 40 places fin août 2017 2023 l'accueil sera limité aux 0-3 ans
Accueil de loisirs	Communal depuis le 1 ^{er} janvier 2008	Accueil de loisirs les mercredis après-midi et les vacances pour les enfants baignés et de la Noé Blanche de 3 à 12 ans (convention annuelle). Ouvert toutes les vacances scolaires sauf une semaine à Noël	140 enfants maximum à une époque lors de la période de juillet en intégrant les mini-camps. Depuis 2022, accueil limité à 95 enfants par manque de places et de difficultés à recruter des animateurs surtout suite aux périodes COVID
Arc en ciel	Association	Regroupe les assistantes maternelles de la commune et des alentours. Environ 150 à 200 assistantes maternelles adhérentes en 2013. Leur nombre est tombé à 80-90 en 2022	Information, formation, matinée d'éveil les : lundi, mardi, jeudi et vendredi dans les locaux de l'Accueil de loisirs.
RPE (Relais Petite Enfance)	Communauté de communes	Permanences et réunions Infos Parents pour les parents et les assistantes maternelles, matinées d'éveil (ateliers éducatifs, pour les 0-3 ans accompagnés d'un adulte référent, qui constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants.)	

CDAS	Conseil Départemental	Lieu d'accueil et d'information des familles sur les questions liées à l'enfant	Permanences de médecin, assistance sociale, puéricultrices, service de la PMI
Le Mille Pattes	Association	Ramassage scolaire pédestre pour les enfants de grande section et d'élémentaire des écoles publiques et privées	Fonctionnement tous les matins sur 5 lignes au départ des lotissements et du centre-ville. Encadrement par des bénévoles. ASSOCIATION EN SOMMEIL DEPUIS LE COVID EN 2020
EMS	Commune	Ecole municipale des sports pour les enfants de 5 à 8 ans, encadrés par une animatrice sportive municipale	Faire découvrir tout au long de l'année des sports aux enfants dans un esprit ludique. Changement de sports ou de thématiques toutes les 7 semaines. 2 groupes de 5-6 ans et 1 groupe de 7-8 ans. Activités le lundi, mercredi et le jeudi soir. STRUCTURE COMMUNALE QUI FAIT L'OBJET D'UN NOUVEAU PROJET EN ETUDE SUITE A LA BAISSSE DES INSCRIPTIONS DEPUIS LE COVID (2020)
Piscine	Commune	Jardin aquatique	Espace de la pataugeoire réservé aux 3-5 ans qui y viennent accompagnés de leurs parents. Encadrement par les maîtres-nageurs avec initiation à la natation. La pataugeoire est aussi accessible aux enfants plus petits avec un parent sur les heures d'ouverture au public IL S'AGISSAIT DE L'EQUIPEMENT ANCIEN ? LE NOUVEAU PROJET EN CONSTRUCTION DEVRAIT PERMETTRE DE PROPOSER UN NOUVEAU CE SERVICE
PIJ	Communauté de communes	Point Information Jeunesse	Informations des jeunes sur toutes les questions de formation, de recherche d'emploi, de job d'été, sur la santé, les situations à risque, le montage de projets. Le PIJ a aussi développé un service de Babysitting AVEC DES FORMATIONS POUR LES JEUNES
Espace jeunes	Communauté de communes depuis le 1 ^{er} janvier 2008	Accueil de loisirs pour les enfants de 12 à 18 ans	Fonctionne tous les soirs de la semaine, le mercredi, le samedi après-midi, aux vacances soit en accueil informel, soit en ateliers spécifiques, pour les moins de 14 ans cependant, pas d'accueil informel. Développement d'une activité d'aide aux devoirs pour les collégiens.

Concernant l'Accueil de loisirs municipal, seuls les enfants baignais sont acceptés, ainsi que ceux de la Noë Blanche qui a conventionné avec la Mairie de Bain de Bretagne. Néanmoins, des ouvertures sont possibles avec ou sans conventionnement avec les communes de domicile (par exemple lors de la fermeture annuelle des centres de loisirs des autres communes).

=> L'objectif de départ était de mieux contrôler les effectifs pour anticiper les besoins d'extension de ces deux structures. De plus pour le Centre de Loisirs, il ne s'agissait pas de faire concurrence aux autres centres de loisirs du territoire communautaire.

L'existence d'un Contrat Educatif Local depuis plusieurs années a permis de créer du lien entre les acteurs de l'enfance et de la jeunesse. Ce CEL ne fonctionne plus depuis 2012 (plus de crédits de l'Etat pour les actions Enfance). Le PEDT lié à la Réforme des rythmes scolaires adopté en juin 2015 reprend cependant les anciens axes éducatifs du CEL. Ces axes sont aussi toujours en vigueur dans le projet pédagogique de l'ALSH. Le CEJ 2019-2022 se termine prochainement.

Une mutualisation de certains agents communaux sur les services enfance (ALSH, halte-garderie et périscolaire) permet d'avoir des équipes stables, formées et professionnalisées (sauf situation conjoncturelle depuis 2 ans, voir plus bas).

Il s'agit donc des principales structures intervenant auprès des 0-18 ans.

Il ne faut pas oublier les associations sportives et culturelles qui accueillent aussi des enfants et des jeunes.

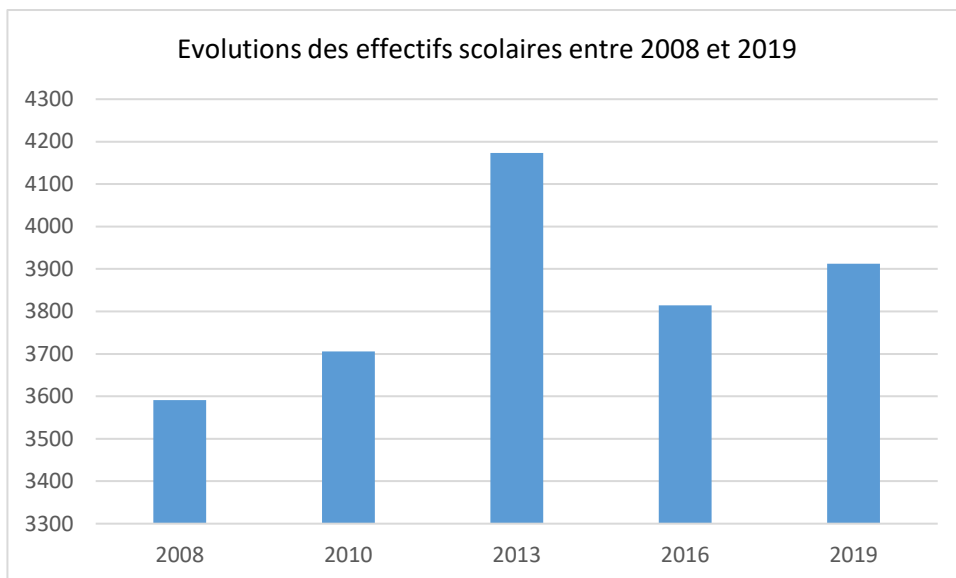
Depuis 2021 et surtout 2022, les services Enfance de la commune sont confrontés à une difficulté de recrutements et de remplacements d'agents de la filière animation. Cela rend compliqué le fonctionnement des services, nécessite parfois des fermetures partielles ou totales des services pour non-respect des taux d'encadrements.

Les professionnels se heurtent aussi à des difficultés d'encadrement d'enfants « dits atypiques ou difficiles » nécessitant quasiment un accompagnement par un éducateur spécialisé, ce qui ne peut être fait dans l'état actuel des restrictions budgétaires du fait de la crise économique

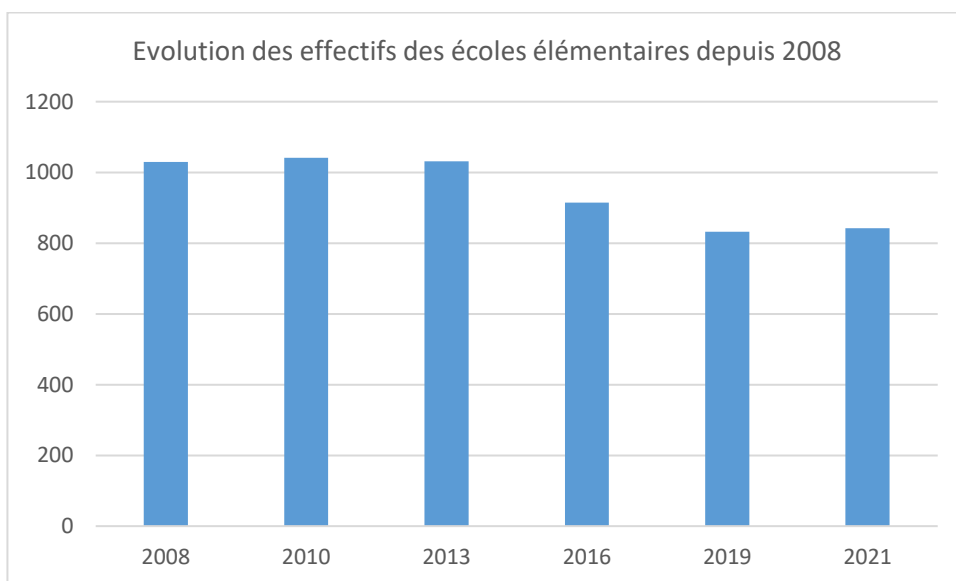
Néanmoins la commune soutient les agents de ses services (Multi-accueil, ALSH, périscolaire) par la mise en place d'analyse de la pratique avec des professionnels de la petite enfance (pédopsychiatre, éducateur spécialisé, ...), d'observation sur le terrain, de formation sur la connaissance de ces enfants et dans la gestion du stress et de l'épuisement professionnel. Afin de fidéliser des agents, elle financera un certain nombre de BAFA, pour permettre à des agents non formés mais ayant des aptitudes dans l'animations, de se former et de rester sur la commune.

Les infrastructures et effectifs scolaires

Etablissements	Nbre d'élèves sept	Services périscolaires
Ecole maternelle publique (2 sites)	165	Garderie matin de 7h30 à 8h30 Garderie soir de 16h30 à 19h
Ecole élémentaire publique (2 sites)	276	Garderie matin de 7h30 à 8h30 Etude surveillée de 16h30 à 17h30 Garderie soir de 17h30 à 19h
<p>Pour les deux écoles, il existe un service d'accompagnement au car pour les enfants qui viennent à l'école en car.</p> <p>Service de cantine scolaire : 11h45 à 13h20 (deux services pour les maternelles et les élémentaires)</p> <p>Les temps du midi et de garderie di soir en élémentaire font l'objet de la mise en place d'ateliers et d'activités encadrées par des animateurs.</p> <p>L'école élémentaire dispose aussi en son sein, d'une ULIS (classe adaptée pour les enfants en difficulté) et depuis Septembre 2022 d'une unité d'inclusion de l'IME</p> <p>Le RASED (réseau d'aide de l'éducation nationale) est aussi présent sur le territoire communal, ainsi que les bureaux de l'Education nationale, circonscription de Bain de Bretagne.</p>		
Ecole maternelle privée	158	Garderie du matin : 7h15 - 8h30
Ecole élémentaire privée	243	Garderie du soir : 16h45 -19h Un temps d'étude assistée en élémentaire Service de cantine scolaire le midi sous la forme d'un self avec livraison des repas par une société en liaison froide.
Collège public	744	
Collège privé	961	
Lycée public	1063	
Lycée technique privé	312	
IME (Institut Médico-Educatif)	52	4 sections (2 SEES et 2 SIFPRO)



A noter une perte de 300 élèves au collège du Chêne Vert à la rentrée 2014-2015 du fait de l'ouverture d'un nouveau collège à Crévin. L'IME de Bain de Bretagne accueille aussi une cinquantaine d'enfants



Pour les écoles élémentaires, la baisse des effectifs est aussi significative depuis 2016 (fermetures de classes aussi bien dans les écoles publiques que dans l'école privée). 2021 voit une légère remontée.

LES BESOINS ET LES DEMANDES DES FAMILLES EN TERMES DE SERVICES ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Pour le centre de loisirs, besoin de locaux supplémentaires (infirmerie, salle animateurs).

- *Ce service ne verra pas de transformations et d'adaptations en tant que tel. Néanmoins, dans le cadre de la construction d'un nouveau groupe scolaire, les élus ont fait le choix de mutualiser des espaces avec le groupe scolaire (cours, salle de motricité, dortoir, utilisation des salles de garderie, infirmerie, salle supplémentaire, local pour les animateurs ...) ce qui permettra au centre de fonctionner avec plus de confort. Projet en cours pour livraison 2024*

Les assistantes maternelles utilisent les locaux du centre de loisirs, mais avec des créneaux horaires limités et des espaces non directement dédiés

- *Le besoin d'un lieu dédié aux assistantes maternelles pour leurs activités en commun n'est pas prévu à court et moyen terme sur la commune. Le fonctionnement actuel avec l'utilisation des salles de l'ALSH reste possible.*

Un Espace-jeux de Familles Rurales qui a stoppé son activité depuis 8 ans faute de bénévoles, mais qui a permis à la halte-garderie d'ouvrir une journée de plus en semaine. *Dans le futur, en cas de réouverture d'un Espace-jeux, il n'y aura plus de possibilité d'utiliser les locaux du Multi-accueil. Cette compétence a depuis été transférée à la Communauté de communes.*

Manque d'activités sportives pour le 4-5 ans (la plupart des clubs prennent à **7-8 ans**). Pour les petits, il n'existe que le judo, la gymnastique volontaire, le mini-tennis et le mini-basket. Les groupes de l'EMS (Ecole Municipale des Sports) étaient complets jusqu'en 2020, mais perte d'enfants depuis le COVID. Il est impossible de développer d'autres groupes faute d'encadrant sportifs municipaux disponibles et de créneaux disponibles dans les salles de sports avec les associations et les établissements scolaires. Néanmoins, la commune va entamer un travail en 2023 pour renouveler l'activité de son EMS.

Manque de places d'accueil collectif petite enfance sur le territoire : depuis plusieurs années il y a une entre 40 et 50 dossiers de déposés pour une dizaine de place vacante à la commission d'avril. Une enquête a été réalisée auprès des parents qui témoigne de la forte demande pour plus de places en accueil réguliers mais aussi en accueil occasionnel. Pour libérer quelques places sur les mercredis, la municipalité a pris la décision de passer de 5 à 3 ans l'âge d'accueil au multi-accueil. Les enfants de plus de 3 ans scolarisés doivent désormais s'inscrire à l'ALSH.

Des demandes pour ouvrir plus tôt les garderies périscolaires (7h) et encore plus tard le soir (19h30) : pas de volonté de la Mairie pour le moment de répondre favorablement à ces demandes.

Efforts importants de la Mairie dans la structuration des services périscolaires publics depuis six ans : recrutement de personnel le midi et le soir, mise en place d'ateliers et d'activités encadrées. La structuration d'un service scolaire a été réalisée avec pour

objectif de reprendre les inscriptions scolaires en charge, tâches déléguées depuis des années aux directeurs des écoles publiques. La mise en place d'un Portail familles sur les dossiers scolaires-périscolaires et enfance a aussi abouti.

Depuis janvier 2008, forte mutualisation du personnel du Multi-accueil, de l'accueil de loisirs et du périscolaires afin de développer des postes à temps plein et ainsi stabiliser les équipes, mais aussi pour créer du lien entre les services avec du personnel présent sur deux services. Recrutement de d'une seconde adjointe périscolaire en 2016 pour gérer tous les agents intervenants sur les temps périscolaires (une adjointe par écoles publiques). Sur le temps méridien, mise en place d'une médiatrice (animatrice bafa au minimum) dans les restaurants scolaires des écoles publiques.

Efforts importants de la commune pour former son personnel des services Enfance (Multi-accueil, accueil de loisirs, périscolaire), par le biais de formation avec le CNFPT ou en partenariat avec la Communauté de communes. Depuis octobre 2008, elle met en place des temps de rencontres, d'informations et d'échanges avec des psychologues cliniciennes / éducatrices spécialisées, ... afin de travailler sur les pratiques du personnel concerné, mais aussi pour répondre à leurs questions pratiques sur l'enfant et son comportement. Il est cependant nécessaire de poursuivre les actions et les développer pour la prise en charge des enfants « dits atypiques et difficiles » car la problématique est de plus en plus lourde à gérer pour les agents qui ne sont pas formés en tant qu'éducateur spécialisé. Cela amène du stress et de l'épuisement professionnel.

De même la problématique de recrutement de personnel formé dans l'animation et dans les métiers est d'actualité. Les services peuvent être amené à fermer faute d'un taux d'encadrement suffisant.

Demandes des familles pour la mise en place d'un quotient familial ou de tarifs dégressifs encore plus importants que ceux existants. Cela a été fait pour les repas cantine avec le repas à 1€. Néanmoins la gestion des impayés sur les services enfance est une préoccupation quotidienne pour les services et la municipalité.

LA POLITIQUE SOCIALE

Devant les difficultés économiques, professionnelles ou sociales rencontrées par certains de nos concitoyens, la Ville souhaite accentuer davantage sa politique d'accompagnement social en développant de nouveaux axes d'intervention.

10 % de notre population soit environ 750 personnes vit en-dessous du seuil de pauvreté

Mais il faut penser aussi à ceux qui se retrouvent, pour des raisons diverses, isolés socialement ou encore ceux qui, par manque de moyens matériels, financiers ou plus simplement de connaissances pratiques peinent à effectuer les démarches essentielles pour mieux s'insérer dans la société ou pouvoir plus simplement bénéficier d'activités culturelles ou sportives qui renforceraient leur intégration sociale.

3 principes conduisent la volonté municipale. Cette politique sociale doit être :

1. **Solidaire** et participer de fait à renforcer la cohésion sociale en apportant plus précisément une aide aux publics en difficulté
2. **Durable** en travaillant en collaboration avec les autres services (municipaux, intercommunaux, départementaux...), institutions et associations locales
3. **Dynamique** en provoquant les demandes et en allant au-devant des attentes qui souvent pour des raisons de pudeur ne se font pas

2 supports existent au sein de la commune pour structurer l'accompagnement

1. D'une part, **le CCAS** présidé par Dominique Bodin, en tant que Maire
2. D'autre part, la commission Cohésion et actions sociales

4 objectifs stratégiques conduisent l'action sociale sur le territoire de la commune :

1. Mieux informer et orienter les demandeurs
2. Prendre en charge les publics en difficulté
3. Développer de nouvelles actions
4. Communiquer pour faire connaître le CCAS et les actions sociales

7 objectifs opérationnels ont été mis en œuvre tant par la commission que par le CCAS :

1. Emménagement le 2/1/2021 du CCAS dans ses nouveaux locaux plus importants en surface (2 bureaux et une salle de travail/d'échanges) situés dans le bâtiment administratif de la mairie
2. Recrutement d'un personnel supplémentaire pour accueillir le public
3. Création d'un réseau de lanceur d'alertes
4. Création de supports de communication
5. Poursuite des actions existantes du CCAS : Bain de Causette, aide alimentaire ou matérielle ponctuelle, repas des Aînés, gestion de la halte aux passants, poursuite de l'accueil des demandeurs...
6. Développement de nouvelles actions au sein du CCAS : Pass Culture et Sports, plan de lutte contre la précarité énergétique, cellule d'écoute contre les conduites addictives et contre les violences intrafamiliales
7. Développement de nouvelles actions au sein de la commission Cohésion et actions sociales, à savoir : accompagner et favoriser l'installation d'une résidence pour les séniors, mettre en place des conseils consultatifs (Citoyens, Sages, Conseil municipal des enfants, créer des espaces de détente et de rencontres sur l'ensemble du territoire, structurer les relations bailleurs sociaux/Ville pour l'attribution et le suivi des logements sociaux sur la ville, favoriser l'activité, l'occupation et l'éducation des jeunes, soutenir la mise en place d'éducateurs de rue afin de prévenir l'errance et le décrochage tant social que scolaire

DEVELOPPEMENT DURABLE

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures » (extrait du rapport « Brundtland » de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de 1987).

Intégrant les orientations stratégiques de la 3ème génération de l'agenda 21 pour les années 2018-2030, la ville de Bain de Bretagne et ses services ont défini son action autour de 2 grandes thématiques :

- Le développement environnemental, pour atténuer le changement climatique et protéger la vie et la nature
- Le développement économique durable, pour produire et consommer autrement

LE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL

Il vise à réduire les actions néfastes pour la planète afin de préserver l'écosystème, notre santé, la biodiversité.

L'adaptation de notre territoire aux évolutions climatiques, la protection de la nature et la préservation de la biodiversité sont des enjeux environnementaux majeurs pour lesquelles la commune s'engage à travers de multiples actions à court et moyen terme.

➤ **Renforcer le nettoyage alternatif**

Depuis plusieurs années, le service entretien a remplacé les produits d'entretien issus de la chimie par des procédés de nettoyage plus naturels. Tous les produits d'entretien utilisés sur les bâtiments de la commune sont Eco certifié ou Eco Label. Nous avons recours aux produits naturels tels que le vinaigre blanc, le savon noir ou le bicarbonate qui demeure une autre alternative.

Le nettoyage vapeur : la grande crèche est dotée de deux machines à vapeur pour le ménage qui concerne aussi bien les surfaces (sols, murs, plans de travail, vitres ...), que le mobilier (lits, chaises, tables, tapis ...) ou les matériels de puériculture, jeux et jouets.

Un plan de nettoyage précis et une formation des personnels techniques permettent aux agents d'employer la technique appropriée pour chaque cas de figure.

A l'avenir, le service entretien envisage de passer à l'utilisation de l'eau ozonée : ce système de nettoyage écologique change l'eau du robinet en solution aqueuse d'ozone stabilisé ou trioxygène aqueux. Cette technologie brevetée est détergente et désinfectante. Elle est active sur les bactéries comme les virus, sans aucun dégagement gazeux ni rejet nocif dans les eaux usées.

L'utilisation des bacs de pré-imprégnation des mops pour le sol permet de ne consommer que la juste quantité d'eau et de produits nécessaire au lavage du sol. Il n'y a plus besoin de remplir des seaux de 8 à 10 litres.

Le prochain objectif est d'acquérir une armoire de décontamination par rayonnement UVc qui permet de désinfecter les jeux et matériels supportant difficilement le contact avec la vapeur ou l'eau.

➤ **Lutter contre les perturbateurs endocriniens**

Agir sur notre environnement, c'est agir sur notre santé et celle de nos enfants.

Les perturbateurs endocriniens agissent en altérant les fonctions hormonales de notre organisme. On retrouve ces perturbateurs principalement dans les plastiques (phtalates, bisphénol A), dans les pesticides, les cosmétiques (paraben), dans les solvants

Ainsi nous nous engageons dans l'amélioration de cet environnement en modifiant nos habitudes d'achat et d'équipement : le mobilier est fabriqué avec du bois issu de forêts durables, des peintures et des vernis sans solvants. Les équipes acquièrent davantage de jeux et jouets fabriqués avec des matériaux écoresponsables, bois, tissus, bioplastiques.

Nous remplaçons au fur et à mesure la vaisselle en matières plastiques (polycarbonate, mélamine) par des matériaux sans perturbateurs endocriniens. Actuellement une grande partie de notre vaisselle est composée de verre, verre trempé, inox, porcelaine.

Pour les changes des enfants, il n'y a plus d'utilisation de lotion, lingettes mais uniquement de l'eau et si besoin un savon liquide bio. La direction étudie la faisabilité de passer aux couches bio qui demandent un investissement financier plus important. En attendant nous sommes déjà sur un circuit court pour la livraison de couches.

➤ **Eveiller à la nature et à l'environnement**

Notre établissement dispose de deux espaces végétalisés, une cour de 300 m² dont la moitié végétalisée en pelouse et d'un patio de 177 m² aménagé pour la découverte sensorielle.

Les services des espaces verts ont opté pour le zéro phyto et la gestion différenciée des espaces végétalisés. Ainsi plusieurs modes de gestion peuvent avoir des effets bénéfiques sur la faune et la flore : il peut être décidé de décaler les périodes de fauche, de réduire le nombre de passage ou encore d'augmenter la hauteur de coupe.

- Le patio sensoriel : au centre du bâtiment, il est visible et accessible directement des deux unités. Il est fermé et végétalisé.

Il offre la possibilité de faire des activités manuelles ou de manger grâce à sa grande table centrale. Les enjeux de ce patio sont multiples. Il doit inviter au mouvement et à la détente, à la sécurité et au risque (mesuré), à la socialisation mais aussi à l'autonomie, à l'imagination, à l'action, aux sensations et enfin à l'aventure.

Le patio doit rester simple et apaisant, interactif et attractif. Il faut intégrer des éléments de curiosité, de découverte et de surprises.

Il est organisé en différents espaces sensoriels qui provoquent chez l'enfant des stimulations (auditives, visuelles, gustatives, olfactives et tactiles) et des émotions à travers une approche sensorielle et ludique.

- ⇒ Espace plantes gustatives avec des plantations diverses telles que sarriette vivace, menthe, fenouil, ciboulette, estragon, coriandre..., des fraises quatre saisons, des gariguettes et des framboises
- ⇒ Espace plantes odorantes avec des plantes telles que mélisse, aspérule odorante, romarin, thym, lavande, verveine citron, fleurs odorantes
- ⇒ Espace plantes tactiles avec des plantations telles que Epicure laineux (oreilles d'ours), pélargonium tomenteux, gaillet, sédum, lychnis visqueux, sempervivum joubarbe, pourpier à grandes feuilles, bourrache, pulmonaire vivace...
- ⇒ Espace de création avec deux bacs vierges pour faire du jardinage
- ⇒ Espace de sensations auditives : mise en place de carillon divers, de moulin à vent, de chaussettes à vent.....
- ⇒ Le parcours podotactile : Formés de plusieurs bacs au sol formant un parcours, il offre à travers ses différentes textures des découvertes sensorielles diverses. Les textures prévues sont des gros galets blancs, de la paille, du sable, des ardoises, des gros galets noirs, des petits rondins de bois ou bambous posés dans le sens de la largeur, écorces de bois, herbe synthétique, terre pour boue, le dernier emplacement servira à positionner de l'eau dans un bac pour le lavage des pieds. Quatre bacs vides bâchés dans le fond seront positionnés sur le parcours pour pouvoir au gré des envies accueillir de nouvelles matières (farine, plumes, feuilles mortes, pièces de polystyrène...).
- Des activités ponctuelles tournées vers d'autres lieux sont aussi proposées régulièrement.
-

C'est surtout un temps de découverte des éléments extérieurs : **promenade au parc**, marcher dans les feuilles, être sensible aux odeurs, **aller au marché**, découvrir les fruits, les légumes de saison, les marchands.

➤ **Améliorer le tri sélectif et la réduction des déchets**

Le tri sélectif est mis en place sur l'ensemble des bâtiments et des services. Le tri des déchets permet le recyclage du papier, carton, verre, plastique, tissus, les biodéchets

Chaque pièce est équipée de plusieurs poubelles pour permettre ce tri et le personnel sensibilisé.

Le recyclage des matériaux pour les activités éducatives s'est généralisé dans notre service. Ces matériaux de récupération et objets en carton, plastique, aluminium, inox, tissu permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux, de décorer les espaces de vie ...

La réduction des déchets passe aussi par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de repas auprès de la cuisine centrale et en valorisant les restes par le tri sélectif.

Différentes actions autour de l'environnement ont déjà été menées avec la Mairie :

- l'action « Nettoyons notre ville », réalisée avec les écoles élémentaires et les habitants
- le ramassage de déchets par l'IME et des élèves du collège St Joseph
- l'exposition sur la préservation de l'eau de l'école Henri Guérin, présentée dans la verrière de la Mairie

- les balades en mode écologique (ou « cleanwalk »), c'est-à-dire se promener, apprécier la nature et découvrir un monument tout en ramassant les débris croisés sur son chemin, que font régulièrement certains habitants

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

La nouvelle équipe municipale a résolument inscrit la transition énergétique dans ses objectifs. Pour cela, la Ville doit réduire ses consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables, porter des projets exemplaires en lien avec ses bâtiments ou des aménagements.

➤ **Intégrer des objectifs environnementaux dans les projets de la Ville**

Dans ses projets de nouveaux bâtiments ou de bâtiments à rénover, la Mairie tient à intégrer les enjeux de la transition énergétique et écologique.

Cela passe par des objectifs ambitieux à intégrer tout au long de la préparation et de la conception de ces projets de bâtiments. Pour y parvenir, la Ville s'est dotée d'un cahier des charges écologique, inspiré de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

9 cibles ont été définies avec 3 niveaux de performance (base, performant, très performant).

1. Le bâtiment dans son environnement (les accès vélo, la végétalisation, la relation avec le voisinage...)
2. Les matériaux et les produits (des choix de matériaux écologiques, des produits intérieurs sains...)
3. La gestion du chantier (des déchets triés et valorisés, un chantier propre et sécurisé...)
4. L'énergie (des bâtiments passifs voire à énergie positive grâce aux énergies renouvelables...)
5. L'eau (des équipements économes, la récupération d'eau de pluie...)
6. Les déchets (un système de tri incitatif pour les usagers et efficace pour les équipes d'entretien...)
7. La maintenance et le suivi (des systèmes techniques faciles à entretenir, des outils de suivi des consommations et de pilotage...)
8. Le confort (des bâtiments adaptés au changement climatique, des surchauffes d'été limitées, des bâtiments confortables en termes d'acoustique, d'éclairage naturel...)
9. La qualité sanitaire (une ventilation performante pour la qualité de l'air...)

➤ **Réduire nos consommations énergétiques**

Les bâtiments abritant les structures enfance sont des consommateurs significatifs d'énergies et de fluides nécessaires à leur fonctionnement : eau, électricité, chauffage.

Les services techniques de la ville ont mis en place un suivi des consommations d'énergie par bâtiment et une planification des travaux et aménagements à réaliser pour réduire ces consommations.

- Le remplacement des éclairages à néons par des éclairages LED avec des variateurs dans les pièces de vie ou à détection dans les zones de passage.
- Dans les sanitaires, les robinets sont remplacés par des robinets à commande non manuelle, soit avec un système de détection soit avec une commande fémorale ou poussoir.

Une étude devrait être menée pour l'installation d'une fontaine à eau pour la boisson des enfants au niveau du réfectoire, branchées sur le réseau d'eau potable. Ce dispositif devrait permettre de supprimer à terme l'emploi des bouteilles en plastique et de réduire encore nos déchets.

➤ **Améliorer la qualité des repas et favoriser les circuits courts**

La mairie a fait le choix d'introduire dans ses menus de la cantine des éléments issus de l'agriculture biologique (fromage, lait, légumes, fruits, céréales, yaourts). Dans cette continuité, notre service a fait le choix de travailler avec les primeurs de la ville pour l'achat des fruits pour le goûter. Une étude est actuellement menée pour nous fournir en yaourt bio dans les fermes environnantes, en privilégiant toujours les circuits courts.

➤ **Améliorer les conditions de travail des agents**

Offrir de bonnes conditions de travail aux agents et un cadre sain et accueillant aux enfants permet de rendre un service public de meilleure qualité pour le bien-être de tous.

Afin de créer cet environnement favorable, et outre les nombreuses opérations de maintien en condition et d'amélioration des matériels et des bâtiments, la mairie s'engage notamment dans :

- l'acquisition de mobiliers ergonomiques spécifiques petite enfance (tabourets à roulettes à hauteur des jeunes enfants, tables d'enfants ergonomiques, les lits d'enfants à hauteur, chariots à roulettes pour le linge ...)
- Le contrôle de la qualité de l'air et de l'eau en réalisant des diagnostics des installations et des mesures
- L'acquisition de bouchons d'oreilles pour tout le personnel travaillant auprès des enfants et gêné par le bruit.